

REPUBLIQUE DU BENIN

SYSTEME DES NATIONS UNIES



**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE
AU DEVELOPPEMENT DU BENIN
(PCNUAD 2009-2013)**

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin au Bénin

Et

Les Agences du Système des Nations Unies

Résumé exécutif	5
I. Page de signature	7
II. Introduction	8
2.1. <i>Processus méthodologique</i>	8
2.2. <i>Leçons apprises de l'analyse de la situation nationale</i>	9
III. Résultats attendus dans les différents domaines de coopération	13
3.1. <i>Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi</i>	15
3.2. <i>Accès équitable aux services sociaux de base</i>	16
3.3. <i>Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif</i>	17
IV. Besoins de ressources du PCNUAD	19
V. Mise en œuvre du Plan Cadre	20
5.1. <i>Dispositif institutionnel</i>	21
5.2. <i>Dialogue de haut niveau avec le Gouvernement et les partenaires au développement</i>	22
5.3. <i>Programmes conjoints</i>	23
5.4. <i>Approche Harmonisée des Transferts de Fonds</i>	23
VI. Suivi et évaluation	23
6.1. <i>Mécanismes de suivi-évaluation</i>	23
6.2. <i>Contraintes de données statistiques</i>	24
Annexe 1 : Matrice des résultats	26
1.1. <i>Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent</i>	26
1.2. <i>Accès équitable aux services sociaux de base de qualité</i>	27
1.3. <i>Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif</i>	29
Annexe 2 : Matrice des indicateurs de suivi - évaluation	31
2.1. <i>Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent</i>	31
2.2. <i>Accès équitable aux services sociaux de base</i>	34
2.3. <i>Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif</i>	38
Annexe 3 : Articulation entre les OMD, les OSD et le PCNUAD	42
Annexe 4 : Situation des OMD en 2006	43
Annexe 5 : Contribution du SNU aux activités des Groupes thématiques de la SCR	44
Annexe 6 : Cartographie des communes les plus pauvres	45

Liste des abréviations

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ADEx	Association pour le développement des exportations
AFD	Agence Française de Développement
AFJB	Association des Femmes Juristes du Bénin
ALCRER	Association de Lutte Contre le Régionalisme, l'Ethnocentrisme et le Racisme
AN	Assemblée Nationale
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
APD	Aide Publique au Développement
APEM	Association pour la Protection de l'Enfance Malheureuse
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CAB	Chambre d'Agriculture du Bénin
CBRST	Centre Béninois de Recherche Scientifique et Technique
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CEDEF	Convention pour l'Elimination des Discriminations à l'Egard des Femmes
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CNDD	Comité National pour le Développement Durable
CNPB	Conseil National du Patronat du Bénin
CNLS	Comité Nationale de Lutte contre le VIH/Sida
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement
CRS	Catholic Relief Services
CSPRES	Cellule de Suivi des Programmes de Réformes Economiques et Structurelles
CTB	Coopération Technique Belge
DANIDA	Direction de la Coopération du Royaume de Danemark
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
DDC	Drylands Development Center
DGAT	Direction Générale de l'Administration du Territoire
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Compatibilité Publique
DOFFE	Direction de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
DOS	Document d'Orientations Stratégiques
DPFG	Direction de la Promotion de la Femme et du Genre
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECOSOC	Conseil Economique, Social et Culturel
EDS	Enquête démographique et de santé
EMICOV	Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages
ESAM	Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde
FADEC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNPEEJ	Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes

FONAC	Front National des Organisations de la Société Civile de lutte contre la Corruption
HACT	Approche harmonisée des transferts des ressources
GAVI	Alliance mondiale pour la vaccination
GEF	Global Environment Fund
GRADH	Groupe de Recherche et d'Action Pour le Développement Humain
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IPEC	Programme d'Abolition du Travail des enfants
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
JORB	Journal Officiel de la République du Bénin
LIFE	Literacy Initiative For Empowerment : Savoir pour Pouvoir
LDCB	Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAPLN	Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MCA	Millennium Challenge Account
MCDI	Medical Care Development International
MCL	Maison des Collectivités Locales
MD	Mission de Décentralisation
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MPDEAP	Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MEMP	Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MFE	Ministère de la Famille et de l'Enfant
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MJLDH	Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
MMPMEEJF	Ministère de la Microfinance, des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
MMEE	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Environnement
MS	Ministère de la Santé
MRAI	Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle
MTTP	Ministère des Transports et des Travaux Publics
OC	Organisations communautaires
OCS	Observatoire de Changement Social
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
OEV	Orphelins et enfants vivant avec le VIH/Sida
OIT	Organisation Internationale du Travail
OLC	Observatoire de Lutte contre la Corruption
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA	Office National pour la Sécurité Alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains
OP	Organisation Paysanne
OSC	Organisation de la Société Civile
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
PAM	Programme Alimentaire Mondial

PAP	Programme d'Action Prioritaire
PAOPA	Projet d'Appui aux Organisations Paysannes Agricoles
PDC	Plan de Développement Communal
PISAF	Projet Intégré de la Santé Familiale
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNE	Partenariat National de l'Eau
PNLS	Programme National de Lutte contre le VIH/Sida
PNOPPA	Plate forme Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PCNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
PSI	Population Services International
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RABEJ/SIDA	Réseau des Associations Béninoises de Jeunesse engagés dans la lutte contre le SIDA
REFEC	Réseau des Femmes Elues Conseillères
RIFONGA	Réseau des Initiatives de femmes et Organisations Non Gouvernementales en Afrique
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCRIP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune
SNU	Système des Nations Unies
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SOUB	Soins obstétricaux d'urgence de base
SOUC	Soins obstétricaux d'urgence complets
TBES	Tableau de Bord Economique et Social
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TI-Bénin	Transparency International Bénin
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIDEA	ONG Italienne UNIDEA (UNIDEA)
UP	Université de Parakou
USAID	US Agency for International Development
WILDAF	Women in Law and Development in Africa
WI	Wetlands International

I- Résumé exécutif

Le Bénin a enregistré depuis 1991 des progrès remarquables sur le plan macro-économique. Bien que certains indicateurs de développement se soient améliorés depuis le début des années 90, les progrès en direction des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont encore lents. La croissance économique, qui était en moyenne de 2% par an dans les années 80, a connu une progression significative de 5% par an dans les années 90. Il convient cependant de noter que l'économie béninoise traverse depuis 2003 une phase de décélération avec une croissance moyenne de 3%, soit un niveau inférieur au taux d'accroissement de la population (3,25% par an). La pauvreté demeure encore un sujet de préoccupation majeure dans la mesure où 37,4% des Béninois vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté contre 28,5% en 2002 (année de préparation du premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté). La plupart des OMD seront difficilement atteints à l'horizon 2015 si les tendances actuelles se maintiennent, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable et de la réduction de la pauvreté.

En adoptant en 2000 la Déclaration du Millénaire, la République du Bénin s'est engagée à respecter les objectifs de développement internationalement reconnus, notamment les OMD. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a évalué les besoins pour l'atteinte des OMD d'ici 2015 et préparé une stratégie de développement qui s'y réfère. Le Système des Nations Unies au Bénin, tirant profit de ses divers Fonds et Programmes, a apporté un appui technique et financier au Gouvernement et aux autres acteurs nationaux lors de la conduite de cet exercice. Le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PCNUAD 2009 - 2013) constitue un outil important permettant à l'Equipe Pays des Nations Unies de continuer à accompagner le Gouvernement à réaliser les objectifs présentés dans ses Orientations Stratégiques de Développement (OSD) et opérationnalisés dans le cadre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) et son programme d'action prioritaire (PAP).

Le Plan Cadre pour la période 2009 – 2013 a été préparé dans un cadre participatif qui a bénéficié de la contribution de tous les acteurs nationaux. Il a en outre tiré profit de l'évaluation du PCNUAD 2004 - 2008. Le Plan Cadre a aussi bénéficié de la qualité de l'analyse entreprise par le Gouvernement. Cette analyse a été complétée par une revue documentaire qui a montré que certains droits reliés aux OMD (droits à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, à l'emploi décent...) ne sont pas intégralement respectés.

Sur la base des avantages comparatifs, le présent PCNUAD a développé des choix découlant des priorités nationales telles que déclinées dans les OSD. Ces choix définis et approuvés par les partenaires nationaux et internationaux, sous le leadership du Gouvernement, portent sur :

- la réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent ;
- l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité ;
- la promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif.

Ils ont été traduits sous forme d'Effets PCNUAD qui présentent les changements auxquels le SNU souhaite contribuer de manière collective. Ces Effets PCNUAD ont été ensuite déclinés en Effets Programmes qui permettent de visualiser le rôle que chaque Agence du SNU va jouer d'ici 2013 dans le respect des principes guidant la volonté d'être « Unis dans l'action ». Pour le suivi de chacun de ces Effets, le SNU va accompagner le renforcement du dispositif institutionnel et des mécanismes de Suivi Evaluation mis en place par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRП.

Le présent Plan Cadre verra pour la première fois la mise en place d'un cadre formel pour l'établissement de Programmes Conjointes dans lesquels contribueront plusieurs Fonds et Programmes des Nations Unies. Il sera aussi l'occasion pour les quatre Agences Ex – Com (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Fonds des Nations Unies pour la Population, Programme Alimentaire Mondial, Programme des Nations Unies pour le Développement) de préparer de manière coordonnée leurs Documents de Programme Pays. Ce cycle de programmation sera un cadre privilégié pour la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Monterrey sur le financement du développement et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Ce document est le résultat de plusieurs mois de travail et de concertation entre les entités du SNU et les acteurs nationaux sous le leadership du Gouvernement. Il représente l'engagement du SNU au Bénin à contribuer à la réalisation des Objectifs du Gouvernement, notamment ceux portant sur les OMD, en mobilisant l'ensemble de ses ressources financières et techniques disponibles au Bénin et à l'étranger.

I. Page de signature

Nous, Chefs d'Agence du Système des Nations Unies au Bénin, à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PCNUAD) pour la période 2009-2013, nous engageons à travailler étroitement avec le Gouvernement du Bénin et les partenaires au développement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à travers notamment (i) l'accélération de la croissance rurale pour la réduction de la pauvreté, (ii) l'accès équitable aux services sociaux de base et (iii) la promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif. A cet égard, notre objectif est de mettre en synergie l'ensemble de nos ressources pour améliorer les conditions de vie de la population béninoise.

Mme Edith Gasana

Coordonnateur Résident des Activités opérationnelles du Système des Nations Unies

Mme Edith Gasana Représentant Résident du PNUD	M. Souleymane Diallo Représentant du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
M. Mamadou Dicko. Représentant du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)	Dr Akpa Raphael Gbary Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
M. Baruani Yuma kilundu Coordonnateur Pays du Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA)	M. Jean Prosper Koyo Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
M. Rafik Saïdi Représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)	M. Jacques Roy Représentant du Programme Alimentaire Mondial (PAM)
M. Mohamed Beavogui Représentant du Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	Mme Elizabeth Moundo Représentant Multi-pays de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), Représentant pour le Bénin
M. Joseph Baah-Dwomoh Représentant Résident de la Banque Mondiale	M. Dramane Haidara Directeur a.i. Bureau sous régional de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour l'Afrique de l'Ouest
Mme Henriette Keijzers Secrétaire Exécutive a.i. (FENU)	M. Alioune BADIANE, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA/ONU-HABITAT)
M. Pascal Irénée Koukpaki : Ministre de la Prospective, du Développement et de l'Évaluation de l'Action Publique	

II. Introduction

2.1. Processus méthodologique

Le Système des Nations Unies (SNU) a entamé, lors de la retraite annuelle des Chefs d'Agences en février 2007, une réflexion sur le processus de préparation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PCNUAD) relatif au cycle 2009 – 2013. Cette réflexion a été suivie par des consultations avec la partie nationale en vue de mettre en place le cadre institutionnel de conduite du processus, sous le leadership du Gouvernement.

A cet effet, un processus participatif engageant les partenaires nationaux et le SNU a été mis en place. Plusieurs réunions d'information et des retraites (stratégiques, de concertation) ont été organisées. C'est dans ce cadre qu'un atelier de finalisation du plan d'engagement s'est déroulé le 8 juin 2007 à Cotonou. Il a rassemblé plus de 100 participants venant du SNU, des ministères, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), de la Société Civile (OSC) et du Secteur Privé. Au-delà de la mobilisation des acteurs et de l'identification des personnalités appelées à accompagner le processus, l'atelier a vu la validation du plan d'engagement et la confirmation de la détermination du Gouvernement à assumer le leadership du processus de programmation conjointe. A cet effet, un Comité Technique Paritaire « Gouvernement – SNU », présidé par le Directeur Général des Politiques de Développement du Ministère en charge, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique (MEPDEAP), a été mis en place pour apporter au Gouvernement et à l'Equipe Pays du SNU un appui technique et organisationnel dans la gestion du cadre de formulation.

En terme d'analyse de la situation du pays, l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de deuxième génération, communément appelé Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) a été l'occasion d'améliorer la qualité du système d'informations statistiques à travers la réalisation d'enquêtes auprès des ménages (EDS, EMICOV)¹. Ces enquêtes ont fourni des informations qui ont permis de parachever l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD et de préparer les stratégies appropriées. Ces travaux ont été complétés par l'évaluation de la première génération de DSRP qui a fait ressortir les principaux résultats obtenus entre 2003 et 2005 ainsi que les leçons apprises, notamment la capacité des politiques publiques à assurer des progrès vers les OMD. La qualité de l'analyse de la situation disponible a dispensé l'Equipe Pays du SNU au Bénin de préparer un Bilan Commun Pays. Cependant, l'Equipe Pays a jugé nécessaire de réaliser une analyse complémentaire de ces données en utilisant l'approche basée sur les droits humains. Cette revue a permis, pour chacun des OMD, de mieux faire ressortir les droits qui ne sont pas réalisés, mais également d'identifier les détenteurs de ces droits et les débiteurs d'obligations ainsi que leurs capacités de revendiquer leurs droits ou de les réaliser.

Ce cadre analytique a été complété par les leçons apprises de l'évaluation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement pour la période 2004-2008, notamment le besoin de focaliser les interventions sur les priorités nationales en tenant compte des avantages comparatifs du SNU, de mettre en place des programmes conjoints et d'organiser une revue annuelle conjointe.

Les étapes de finalisation du Plan Cadre ont été les suivantes :

- L'organisation d'un atelier de formation (12 - 13 septembre 2007) sur l'approche basée sur les droits humains et la gestion axée sur les résultats.
- L'organisation d'une retraite des Chefs d'Agence (18 – 19 septembre 2007) pour discuter des perceptions du SNU sur ses propres avantages comparatifs. Cette retraite a aussi permis de réfléchir sur les potentiels thèmes de coopération entre le Bénin et le SNU.
- L'organisation d'un atelier de priorisation (17 – 18 octobre 2007) avec l'appui du Collège du Système des Nations Unies pour retenir les axes stratégiques du Plan Cadre pour la période 2009 – 2013. Cet atelier a connu la participation de plus d'une centaine de cadres venant du SNU, des représentants des institutions gouvernementales et des partenaires nationaux (OSC, Secteur privé...) et internationaux.

¹ EDS : Enquête Démographique et de Santé ; EMICOV : Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages

- La validation du Plan Cadre par l'Equipe pays du SNU en décembre 2007 après l'intégration des commentaires du Groupe de relecture et des Agences Non Résidentes
- La validation technique du PCNUAP le 21 février 2008 avec le Gouvernement et d'autres partenaires. Le document a été soumis au Conseil des ministres le vendredi 14 Mars 2008.
- La validation politique par le Conseil des Ministres est intervenue le 30 avril 2008.

2.2. Leçons apprises de l'analyse de la situation nationale

L'analyse pays a montré que certains droits reliés aux OMD (droits à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, à l'emploi décent...) ne sont pas intégralement respectés et la plupart des OMD seront difficilement atteints à l'horizon 2015 si les tendances actuelles se maintiennent.

La pauvreté demeure encore un sujet de préoccupation majeure car elle a progressé entre 2002 (28,5% des béninois vivaient encore en -dessous du seuil de pauvreté) et 2006 (37,4% de pauvres), notamment en milieu rural (40,6% en 2006 contre 31,6% en 2002). Les informations de l'enquête de 2006 auprès des ménages montrent cependant que les ménages dirigés par des femmes comptent moins de pauvres (34,6%) que ceux dirigés par un homme (42,3%). Elles ont aussi montré que les inégalités persistent et ont même augmenté en milieu rural.

Cette situation résulte en grande partie de la croissance économique modeste, due en partie à la faible compétitivité, et de l'inégale répartition des revenus. Elle s'explique aussi par le manque de diversification économique dû à la faible attractivité de certaines parties du territoire, notamment les espaces ruraux. Elle découle enfin du difficile accès aux ressources productives (foncier, financement, intrants...), notamment pour les populations vulnérables du monde rural occasionnant parfois la pauvreté et la malnutrition.

En ce qui concerne les indicateurs sociaux, les populations les plus vulnérables rencontrent des difficultés d'accès à l'école, à un emploi décent, aux centres de santé et à l'eau potable. Elles sont aussi les principales victimes de la répartition inégale des infrastructures sociales et de la faible qualité des services publics.

De manière plus précise, la revue a ainsi permis de faire les constats suivants :

- Le déséquilibre entre la croissance démographique et la croissance économique contribue également fortement à la montée de la pauvreté. En effet, la population, estimée à 8 053 690 habitants en 2007, connaît une croissance moyenne annuelle de 3,25% qui la portera à 13 451 576 en 2027, soit le double du niveau de 2002. Cette situation est due en partie à l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance (59 ans en 2002, dont 61 ans chez les femmes et 57 ans pour les hommes, contre 54 ans en 1992) et à la baisse de la mortalité globale (12,3 pour 1 000 en 2002 contre 15,5 pour 1 000 en 1992). Ce niveau, qui est supérieur à la croissance économique moyenne observée ces dernières années (environ 3% par an), posera de plus en plus de difficultés pour la prise en charge de la demande sociale si rien n'est fait.
- Sur la base du critère d'appréciation de l'emploi retenu, à savoir celui relatif à un emploi qui génère un revenu monétaire pendant la période de référence, et des informations tirées du troisième recensement général de la population (RGPH), les personnes occupées se chiffraient à 2.811.753 individus, soit 99,3% de la population active. Cette situation pourrait s'avérer satisfaisante mais elle masque cependant une réalité difficile car la plupart de ces activités relèvent principalement du secteur informel, en particulier l'agriculture et le petit commerce. En effet, sur les 2.811.753 personnes occupées, 2.669.644, soit 95%, travaillent dans le secteur informel. L'agriculture, l'élevage et la pêche d'une part, le commerce d'autre part absorbent la grande part de la population active, à raison de 48,2% pour le premier et 27,2% pour le second. Ces deux secteurs à eux seuls occupent 77,3% de la population active et contribuent globalement à plus de la moitié du PIB. Ce sont les secteurs de prédilection de l'activité économique informelle. Ils sont caractérisés, d'une part, par une atomisation poussée des facteurs de production qui ne favorise pas les économies d'échelle, et d'autre part, par une précarité de l'emploi donc de la durabilité des revenus. Les jeunes constituent la frange la plus touchée par ce phénomène de sous-emploi. Au nombre des défis qui freinent l'accès de ces jeunes au marché du travail, on peut citer, entre autres, le niveau d'instruction, l'inadéquation entre la formation et l'emploi, la faiblesse du tissu industriel, l'absence d'opportunités permettant d'exploiter les possibilités offertes par la modernisation de l'agriculture.

- En matière de santé, bien que des efforts notables aient été réalisés depuis 1990, les taux de mortalité maternelle et infanto juvénile restent élevés (397 pour 100000 naissances et 125 pour 1000 enfants de moins de 5 ans). Cette situation est due entre autres à une faible couverture en soins obstétricaux d'urgence de base (SOUB) et complets SOUC (22,9%). En outre, avec un taux de 75% d'accouchements assistés le niveau toujours élevé des décès maternels est également dû à la mauvaise qualité des services de Santé de la Reproduction. Par ailleurs la malnutrition est une cause sous-jacente de 36% des décès d'enfants. Avec un taux de malnutrition chronique qui s'est aggravé de 31% à 38% en 5 ans (2001-2006) et une insuffisance pondérale stagnant autour de 23%, l'atteinte de l'OMD 1² demandera un effort particulièrement accru. L'indice synthétique de fécondité est passé de 5,6 enfants en 2001 à 5,7 enfants en 2006. Cette situation est liée à la baisse de la prévalence contraceptive au cours de la même période (6,2% en 2002 contre 7,2% en 2001) et au comportement pro nataliste des Béninois. Bien que la demande de planification sociale soit de 89%, les besoins non satisfaits sont encore de l'ordre de 27%.
- Le taux de prévalence du paludisme est encore élevé (116 pour 1000) et constitue la première cause de mortalité pour les enfants de moins de 5 ans. Il est suivi par les infections respiratoires aiguës, la diarrhée et la malnutrition³ qui sont les causes sous-jacentes de 46% des décès. Cette situation est due, entre autres, à la faible accessibilité et qualité des services de santé d'une part, et à l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel sanitaire d'autre part. S'agissant de la pandémie du VIH/SIDA, la persistance des comportements à risque et la faiblesse de la couverture du pays en matière de prévention et de prise en charge demeurent encore des défis importants à relever⁴.
- Environ 32% des béninois n'ont pas accès à des sources d'eau potable et 66% ne disposent pas de latrines ou de toilettes. Il convient aussi de noter que dans certaines localités du pays la qualité de l'eau est sujette à question. Associés au manque d'éducation pour la santé de l'hygiène de la vie, ces phénomènes sont souvent la cause de nombreuses maladies.
- Le taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire est de 96% en 2005/2006. L'écart des TBS entre filles et garçons dans le primaire est de 18,7 points au détriment des filles. Le ratio élève/maître est de 50 en 2005 avec des conséquences négatives sur la qualité des services. Ces données indiquent qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité de l'éducation. Par ailleurs, cette faible qualité de l'éducation est aggravée par (i) le nombre élevé d'enseignants non qualifiés (plus de 50%) pas souvent motivés, (ii) le manque d'infrastructures et de matériels pédagogiques, (iii) l'insuffisant accès des enfants aux services de cantines scolaires et de santé, (iv) ainsi que la non alphabétisation des parents. Il en résulte un taux d'abandon et de redoublement élevé, respectivement 13,93% et 16,95% en 2005, et un faible taux d'achèvement du cycle primaire (50% dont seulement 37% pour les filles).

Dans certaines localités du pays, les phénomènes liés à l'extrême pauvreté, à l'insécurité alimentaire, au relâchement de la vaccination et au non respect de la Convention pour l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) rendent la situation plus difficile. Cette extrême pauvreté explique aussi la situation difficile des enfants âgés de 6 à 14 ans (majoritairement les filles). 27% d'entre eux travaillent et sont hors de l'école. 30% de ces enfants ne disposent pas d'acte de naissance. Cette situation les rend vulnérables à la traite et à l'exploitation économique qui font partie des phénomènes les plus inquiétants dans le pays.

En plus de cela, les problèmes décelés dans la gestion des ressources naturelles⁵ et l'absence de maîtrise des phénomènes liés aux changements climatiques (pénuries alimentaires dans le Nord, inondations, érosion côtière, effet de serre, montée de la mer...) aux risques d'épidémies (grippe aviaire, méningites, choléra...) ont souvent des conséquences importantes sur la vulnérabilité et la pauvreté des couches sociales les plus défavorisées. Cette situation résulte en partie des manquements constatés dans le système de prévention, de préparation et de gestion des crises / catastrophes naturelles / épidémies.

Un autre point important a été ressorti par la revue complémentaire ; il s'agit des problèmes de capacités et de développement institutionnel au niveau de l'Administration publique. C'est ainsi qu'en 2006 l'exécution

² Proportion de personnes souffrant de la faim

³ La malnutrition chronique (taille/âge) a augmenté de 30,7% en 2001 à 38,3% en 2006.

⁴ Les chiffres de l'enquête démographie et santé (EDS 2006) montrent que les femmes sont plus atteintes que les hommes.

⁵ Le faible accès aux services énergétiques, notamment les énergies renouvelables, a une conséquence significative sur la déforestation.

générale des dépenses d'investissement s'établissait à hauteur de 61,3%. Cette performance est loin d'être suffisante pour contribuer à la réalisation des OMD. Cette situation est d'autant plus difficile qu'elle touche particulièrement les principaux Ministères dans les secteurs OMD, notamment l'Agriculture, les Infrastructures, l'Éducation, la Santé et l'Eau. Ces différentes institutions totalisent plus de 75% du Programme d'Investissement Public (PIP). Les principaux problèmes portent sur :

- La faible capacité de planification, d'exécution et de suivi axé sur les résultats. De manière plus précise, les Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) et les services techniques ne disposent pas de toutes les capacités pour formuler des programmes sectoriels chiffrés compatibles avec la vision et les objectifs du Gouvernement.
- L'absence de stratégies sectorielles clairement bien définies et de plans d'exécution du budget dans la plupart des Ministères.
- La faible appropriation de la Réforme de la Gestion Budgétaire axée sur les Résultats par les Ministères Sectoriels et les retards pris dans la mise en œuvre de la Réforme de la Fonction Publique ;
- L'insuffisance de ressources humaines de qualité, en particulier au niveau des fonctions clé du fait notamment du manque d'incitations qui limite la capacité de recruter et de retenir le personnel qualifié.
- L'absence de programmes ciblés de formation et d'assistance technique.
- La non maîtrise par les cadres des DPP et les Coordonnateurs nationaux de projets des procédures liées à la préparation des politiques, programmes et projets au niveau sectoriel d'une part, et des instruments techniques et financiers nécessaires à la préparation, à la mise en œuvre et au contrôle du budget d'autre part. L'une des principales conséquences est le nombre important de projets inscrits dans le PIP sans étude de faisabilité entraînant ainsi des retards dans la mise en œuvre et une sous utilisation des crédits.
- Les problèmes institutionnels décelés au niveau des principaux Ministères Sectoriels, notamment l'instabilité institutionnelle, les relations entre les DPP et les Coordonnateurs nationaux en charge de la gestion des projets (faible circulation de l'information), le non respect des missions dévolues aux DPP, le manque de cohérence dans l'organisation des services.
- La prise en compte encore insuffisante de la dimension régionale dans le PIP et la faible implication des structures décentralisées dans le processus de préparation.
- Un système national de suivi – évaluation insuffisamment opérationnel qui ne permet pas d'évaluer de manière effective la mise en œuvre de la SCRP du fait notamment des faiblesses du système statistique national (fiabilité et cohérence des données), en particulier au niveau des Ministères sectoriels et d'une documentation encore insuffisante des indicateurs d'effets. Enfin, il convient de noter la faible disponibilité de certaines données pour le développement, notamment celles portant sur les statistiques de population.
- Les déficiences constatées dans le processus d'allocation des ressources (cadrage budgétaire central du CDMT), de la coordination intersectorielle des programmes et de la gestion des ressources financières (déficiences dans la mobilisation des ressources internes, mise en place tardive des crédits, lourdeur des procédures).
- Les difficultés rencontrées dans la coordination et la gestion de l'APD qui ont un impact significatif sur son absorption.

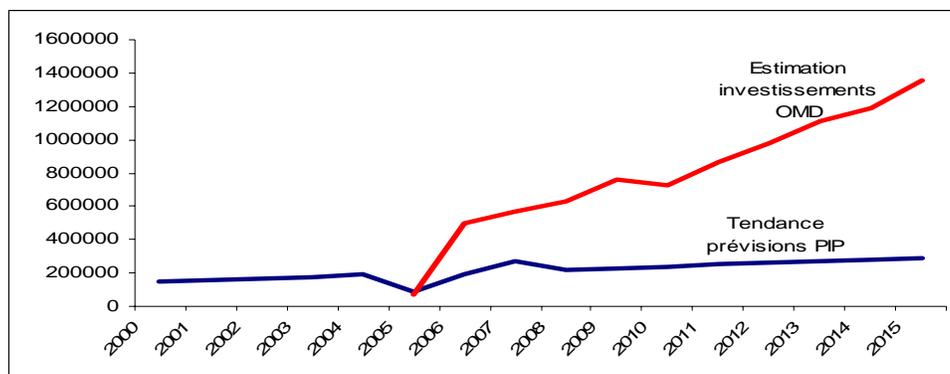
C'est pourquoi, le présent UNDAF a mis un accent particulier sur le renforcement des capacités de l'Administration Publique, notamment en matière de programmation, d'exécution et de suivi évaluation, afin d'assurer une mise en œuvre satisfaisante de la SCRP. La revue complémentaire a également relevé la nécessité de renforcer le dialogue social, malgré les efforts réalisés ces dernières années, et de continuer à développer les capacités des acteurs de la Société Civile pour une meilleure participation dans la conduite des politiques publiques.

Besoins pour l'atteinte des OMD en 2015 au Bénin

Le Bénin a adhéré en 2000 à la Déclaration du Millénaire et a préparé, conformément à la résolution 22 de la Session de l'Assemblée Générale de 2005 consacrée au suivi de la Déclaration du Millénaire, une évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD d'ici 2015.

Le coût global a été estimé à 642,4 milliards FCFA en moyenne par an (soit environ 1.284 millions USD) d'ici 2015. Ces besoins requièrent un triplement des dépenses publiques entre 2007 et 2015 en vue de l'atteinte des OMD. Les besoins les plus importants se situent au niveau de l'éducation et du développement rural.

La revue de la situation actuelle montre que les ressources affectées aux programmes d'investissement publics (dépenses d'investissement OMD et dépenses non OMD) s'élèvent à 123,7 milliards F CFA dont 65% de ressources externes, soit le cinquième des besoins estimés pour l'atteinte des OMD. Elle montre que l'aide publique au développement (APD) est encore insuffisante au regard des besoins pour l'atteinte des OMD. Il convient aussi de noter que certaines déficiences au niveau du système de gestion des finances publiques occasionnent parfois une utilisation non optimale des ressources, notamment l'APD. Pour faire face à cette situation, il s'avère nécessaire de prendre des mesures hardies pour accroître la mobilisation des ressources internes et externes d'une part, et améliorer l'efficacité des dépenses publiques d'autre part.



Source : « Stratégie nationale pour la réalisation des OMD »

La réalisation de progrès vers les OMD, voire l'atteinte de certains objectifs va nécessiter des efforts exceptionnels et un appui important de la communauté internationale. Cette situation s'explique en grande partie par le contexte global de pauvreté ainsi que du lien fort entre la vulnérabilité de certaines couches sociales de la population et leur situation de pauvreté. Le déficit constaté avant 2006 dans le système de gouvernance (inefficacité de l'administration, corruption et impunité) et dans la mise en œuvre des politiques publiques constitue aussi une contrainte de premier ordre pour l'atteinte des OMD.

Pour faire face à ces problèmes, l'analyse pays a suggéré de cibler de manière prioritaire :

- Les principaux détenteurs de droits, à savoir les populations extrêmement pauvres susceptibles de tomber irrémédiablement dans la misère. Il s'agit des femmes pauvres, des enfants et adolescents n'ayant pas accès aux services sociaux de base et des jeunes victimes du chômage et du sous emploi. Ces populations, qui vivent en grande partie dans les zones rurales et périurbaines où l'incidence de la pauvreté est la plus marquée, doivent aussi être sensibilisées sur leurs droits.
- Les principaux débiteurs d'obligations, à savoir le Gouvernement et les Autorités locales, pour améliorer le système de gouvernance et la qualité des politiques publiques de réduction de la pauvreté.

III. Résultats attendus dans les différents domaines de coopération

Pour faire face aux défis du développement humain, le Gouvernement a fait de l'accélération de la croissance, du partage équitable de ses fruits et de la mise en place de politiques publiques capables de faciliter l'atteinte des OMD les pierres angulaires de son processus de développement. C'est dans ce contexte qu'il a préparé son Document d'Orientations Stratégiques (DOS 2006-2011). Ce cadre de développement est basé autour des lignes directrices suivantes :

- Reconstruire une Administration moderne et efficace, au service de l'intérêt général et du développement du secteur privé.
- Assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité.
- Promouvoir le renouveau économique par la mise en place d'un environnement économique et institutionnel de norme internationale et la diversification de la production.
- Renforcer le capital humain pour améliorer la productivité de l'économie nationale.
- Développer les infrastructures de qualité nécessaires à l'accroissement des investissements privés.
- Assurer un développement équilibré et durable de l'espace national.

Ces Orientations sont soutenues par des mesures destinées à assurer (i) la promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux, (ii) la consolidation du dialogue social et du développement participatif, (iii) la promotion du partenariat régional et international, (iv) la mobilisation et l'utilisation efficiente des ressources nécessaires au financement du développement (v) la restauration des valeurs éthiques (leadership, travail, intégrité, civisme, ...). Elles sont entrain d'être opérationnalisées dans le cadre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP).

Avantages comparatifs du SNU au Bénin

Sur les bases des nouvelles directives portant sur la préparation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement, les Agences du SNU au Bénin ont analysé, individuellement dans un premier temps et collectivement dans un second temps, leurs forces et faiblesses au regard des défis et priorités nationales de développement. Elles ont aussi regardé sous un œil critique les opportunités et menaces auxquelles elles font face. Ces éléments, qui ont été discutés avec les partenaires nationaux et internationaux lors de l'atelier de priorisation, ont permis de déterminer les avantages comparatifs du SNU au Bénin.

Tenant compte des valeurs cardinales du SNU, à savoir sa neutralité, son mandat en matière de promotion des Droits Humains, son statut unique en matière de renforcement des capacités, sa flexibilité et sa capacité à faire face aux situations d'urgence, les avantages comparatifs du SNU au Bénin retenus lors de l'atelier de priorisation portent sur les domaines suivants :

- *Élargir les opportunités d'activités génératrices de revenus et d'emplois décents pour les pauvres et les groupes vulnérables, notamment en milieu rural.*
- *Intégrer les thématiques transversales, telles que la protection de l'environnement et la lutte contre le VIH/Sida dans ses programmes de développement.*
- *Garantir l'accès des pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale.*
- *Promouvoir la bonne gouvernance dans les institutions publiques.*
- *Améliorer la gouvernance environnementale en renforçant les capacités nationales de gestion des crises et catastrophes naturelles en vue d'atténuer leur impact sur la vulnérabilité des couches sociales les plus défavorisées.*
- *Jouer le rôle de conseiller privilégié des autorités nationales sur les questions de développement stratégique, notamment sur la place des OMD et des Droits Humains dans les politiques publiques.*

Sur la base de ces avantages comparatifs, le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement pour la période 2009 - 2013 a développé des axes prioritaires en s'appuyant sur les principes suivants :

- Apporter une réponse cohérente du SNU aux priorités nationales de développement en identifiant des domaines de coopération découlant des Orientations Stratégiques de Développement (OSD).
- Utiliser les leçons apprises de l'analyse pays, notamment les écarts de capacités des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations.
- Avoir des résultats clairement identifiés et des produits à la hauteur des possibilités du SNU au Bénin.
- S'engager à mettre en place des programmes conjoints utilisant, dans un cadre multisectoriel, tous les services et expertises du SNU aussi bien au niveau des Agences Résidentes que des Agences Non Résidentes.
- Garder le souci d'harmoniser les interventions du SNU avec celles des autres partenaires nationaux et internationaux en vue de dégager le maximum de synergies et de complémentarités.

Sur la base de ces principes, le Plan Cadre a retenu les trois axes suivants :

- La réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent.
- L'accès équitable aux services sociaux de base de qualité.
- La promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif.

Ces trois axes de coopération répondent aux priorités nationales, tiennent compte des avantages comparatifs du SNU au Bénin et sont susceptibles de servir de base pour un partenariat fructueux avec d'autres acteurs travaillant dans ces domaines. Ils permettent aussi au SNU de développer des initiatives à même d'assurer une couverture de l'ensemble des huit OMD⁶ :

- Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim.
- Education primaire pour tous.
- Egalité des sexes et promotion de l'autonomie des femmes.
- Réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans.
- Amélioration de la santé maternelle.
- Combat contre le VIH/Sida, le paludisme et les autres maladies.
- Promotion d'un environnement durable.
- Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

L'appui apporté par le SNU prendra prioritairement la forme d'assistance technique de haut niveau, en faisant bénéficier le Bénin du réseau mondial de pratiques et de connaissances. Le renforcement des capacités nationales à gérer et conduire le développement sera au cœur de la stratégie poursuivie par le SNU, à travers notamment la mise en place de partenariats avec les Institutions Nationales et les Organisations de la Société Civile. Le SNU appuiera également le Bénin dans ses efforts de mobilisation de ressources internes et externes pour assurer son développement humain à travers notamment la poursuite des efforts entrepris en vue d'atteindre les OMD.

Au plan opérationnel le SNU privilégiera la mise en place de projets conjoints qui se focaliseront dans des zones d'interventions communes pour assurer plus de synergies et des réponses appropriées aux gaps identifiés en matière de droits humains. Par ailleurs quatre communes dans deux zones sanitaires, à savoir Malanville, Karimama et Sinendé, Bembereké, ont été retenues comme zones de convergence du SNU dans laquelle le SNU s'engage à être redevable sur les trois effets UNDAF. Ces communes ont été choisies sur la base de leur faible classement par rapport aux indicateurs de pauvreté humaine, de mortalité infanto - juvénile et de scolarisation. Elles sont situées dans des zones où au moins cinq agences du SNU interviennent actuellement dans le cadre du cycle de programmation 2004 - 2008. Les agences n'ayant pas des interventions au niveau opérationnel s'engagent à soutenir techniquement le processus sur le plan politique et stratégique. En plus de ces quatre communes, chaque agence du SNU peut intervenir en fonction de son mandat sur d'autres parties du territoire soit individuellement ou en association avec une autre agence.

⁶ Pour plus de détails, se référer à l'annexe 3.

3.1. Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi

La mise en place d'initiatives permettant de faire bénéficier aux populations des milieux défavorisés d'opportunités accrues d'emplois décentés et d'activités génératrices de revenus, ainsi qu'une meilleure sécurité alimentaire, contribue à la réalisation du premier OMD « Réduction de la pauvreté et lutte contre la faim ». Pour la réalisation de cet effet qui découle de la promotion du renouveau économique actuellement initié dans le milieu rural, le SNU, en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires, envisage d'accompagner les initiatives suivantes :

- Création d'entreprises agricoles et non agricoles en milieu rural : en vue de participer à la création de richesse en milieu rural, le SNU contribuera à la mise en place d'un système financier inclusif destiné à accompagner les investissements et la diversification des activités génératrices de revenus au niveau des filières porteuses et à forte capacité de création d'emplois. Des actions de formation et d'accompagnement seront aussi menées pour améliorer la productivité, la qualité et la compétitivité des produits en vue de développer les exportations de produits agro-alimentaires. A cet effet, une attention particulière sera accordée à la promotion et la professionnalisation des micros et petites entreprises rurales à travers notamment la promotion du partenariat public – privé ainsi que l'accès aux technologies adaptées et aux marchés (pistes rurales, marchés, magasins de stockage...). En plus de cela, des actions complémentaires, portant sur l'information sur les marchés, le renforcement des systèmes nationaux de contrôle, de certification et de normalisation des produits agro-alimentaires, seront développées.
- Création d'emplois productifs décentés : compte tenu de la situation préoccupante de chômage et de sous – emploi que vivent les béninois, notamment les jeunes, le SNU va soutenir des initiatives complémentaires pour accompagner l'accélération de la croissance en milieu rural. Ainsi, conformément à l'Agenda Global sur l'Emploi et aux recommandations du Forum National sur l'Emploi des Jeunes, le Plan Cadre soutiendra le renforcement des structures en charge de la création d'emploi (Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes, Agence Nationale pour l'Emploi) et l'amélioration de leurs prestations. Des actions portant sur le développement de la culture d'entreprise chez les jeunes seront aussi menées. En ciblant particulièrement la création d'emplois productifs dans le milieu rural, ces actions vont permettre de réconcilier les jeunes femmes et hommes (souvent diplômés mais en situation de chômage ou de sous emploi) avec la terre et d'augmenter la productivité rurale. En effet, la formation de ces jeunes et leur aptitude à mieux capter les nouvelles technologies peuvent faciliter l'introduction des moyens modernes de production et de nouvelles techniques culturales. Les programmes d'entreprenariat ont plus de chances de porter fruit quand ils s'insèrent dans un cadre directeur et réglementaire favorable à l'entreprenariat des jeunes. L'appui du SNU permettra de développer et renforcer le système réglementaire du pays, mais également de mobiliser ou canaliser les ressources importantes vers des programmes permettant aux jeunes d'accéder aux services de crédit, de formation et de développement des entreprises, y compris d'obtenir un encadrement de longue durée.
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle : pour faire face à la situation actuelle de malnutrition, notamment dans le Nord du Bénin, le SNU va accompagner le Gouvernement à préparer un programme national de sécurité alimentaire. Une assistance à la mise en œuvre sera aussi apportée à travers (i) la finalisation des plans d'actions, (ii) la mise en place d'un dispositif de suivi - évaluation de la situation alimentaire et de prévention des crises alimentaires, (iii) le renforcement des capacités des communautés locales à promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables.
- Adaptation des pratiques locales aux changements climatiques : la préservation et la gestion des ressources naturelles sont des exigences incontournables pour un développement humain durable au Bénin. En vue de minimiser l'impact des changements climatiques sur les conditions de vie des populations rurales et d'assurer la durabilité des actions de développement rural, le SNU va renforcer les capacités des communautés à formuler des stratégies et à mettre en œuvre des techniques d'adaptation aux impacts des changements climatiques sur les ressources en eau des zones arides et des régions humides. Ces actions seront complétées par la promotion et la facilitation de l'accès des populations vulnérables aux services énergétiques (hydro-électricité, énergies renouvelables, plateformes multifonctionnelles...) d'une part, et l'élaboration des plans fonciers

ruraux pour la sécurisation et la gestion durable des terres dans les différentes zones agro-écologiques d'autre part.

Effet PCNUAD	Effets Programmes correspondants
<i>D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois décentes et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire</i>	<i>Les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, ont un accès accru aux services financiers, aux marchés et aux techniques et technologies appropriées en vue de la création d'entreprises agricoles et non agricoles viables en milieu rural et périurbain</i>
	<i>Les populations des milieux défavorisés, notamment jeunes, les femmes, ont un accès accru à des emplois productifs décentes à travers la promotion de l'entreprenariat</i>
	<i>Les populations pauvres et les groupes vulnérables ont un meilleur accès à l'information, aux ressources, et aux techniques appropriées pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, et garantir leur droit à l'alimentation</i>
	<i>Les communautés locales développent des stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour assurer un développement durable</i>

3.2. Accès équitable aux services sociaux de base

En mettant en place des actions permettant de faire bénéficier les populations les plus pauvres d'un accès accru et plus équitable aux services sociaux de base de qualité, le SNU contribue à la réalisation de plusieurs OMD (éducation primaire universelle, santé maternelle et infantile, VIH/Sida et maladies prioritaires) ainsi qu'aux valeurs et principes contenus dans la Déclaration du Millénaire notamment en matière de protection des groupes vulnérables. Pour la réalisation de cet effet, qui dérive de l'Orientation Stratégique de Développement portant sur le « Renforcement du capital humain », le SNU, en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires, envisage d'accompagner les initiatives suivantes :

- Accès aux services de santé, d'eau, d'hygiène et d'assainissement de base : la première action portera sur la fourniture de services et d'infrastructures de qualité. Les mesures seront notamment centrées sur la préparation de directives nationales, le développement des ressources humaines et des infrastructures, la sécurisation des produits, le financement des soins par la mise en place des mutuelles de santé et le renforcement du partenariat public-privé pour la santé. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, les capacités des zones sanitaires seront renforcées afin qu'elles puissent fournir un paquet d'interventions obstétricales, néonatales et infantiles de qualité⁷, assurer la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant⁸, assurer des interventions de prévention et de prise en charge de la malnutrition et offrir des services de santé adaptés aux besoins des adolescents. Des actions de sensibilisation seront menées et la capacité des communautés sera renforcée en vue d'améliorer la gouvernance locale des services de santé et d'inciter les populations à adopter des comportements favorables à la santé et à la nutrition. Ces interventions seront accompagnées par la mise à disposition de points d'eau potable ainsi que par la promotion d'ouvrages d'hygiène et d'assainissement de base aux populations dans les zones d'interventions.
- Prévention contre le VIH/SIDA : au cours des cinq prochaines années, les principales initiatives du PCNUAD porteront sur l'accompagnement des acteurs nationaux à intensifier et à renforcer les actions pour aller vers l'accès universel. A cet effet, le SNU contribuera à renforcer les capacités institutionnelles, de l'ensemble des acteurs et de la société civile sous le leadership du Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA (CNLS) et dans le respect des principes édictés par les « Three Ones »⁹. En matière de prévention, l'accessibilité et l'utilisation des services seront accrues pour les femmes enceintes, les jeunes scolarisés, déscolarisés et non scolarisés. En ce qui concerne la prise en charge globale, l'accessibilité et la qualité des services (soins, traitements, prise en charge

⁷ Planification familiale ; IST et VIH/SIDA ; prévention des hémorragies de du post-partum ; consultation prénatale ; prévention du paludisme et de l'anémie chez la femme enceinte ; amélioration des soins prénataux ; soins obstétricaux ; soins usuels du nouveau-né ; prévention de la transmission du VIH/SIDA parent / enfant...

⁸ Paludisme ; diarrhée, IRA, rougeole, malnutrition ; VIH/SIDA ; déparasitage et immunisation (DTCP, VAT, Rougeole, hépatite B, Fièvre jaune...) ; supplémentation (Vitamine A, Fer Acide folique).

⁹ Il s'agit d'avoir au niveau national un seul plan d'actions pour la lutte contre le VIH/SIDA, une seule autorité en charge de la coordination des actions lutte contre le VIH/SIDA et un cadre unique de suivi – évaluation des actions de lutte contre le VIH/Sida.

psychosociale, protection sociale et juridique..) seront renforcées pour les personnes infectées et affectées y compris les enfants nés de mères séropositives, les orphelins et enfants vivants avec le VIH/Sida (OEV).

- Accès équitable à une éducation préscolaire et primaire : dans ce domaine, les actions se situent à plusieurs niveaux. Le premier niveau consiste à mettre en place un encadrement conforme à l'approche intégrée pour le développement de l'enfant en âge préscolaire. Les autres sont centrées sur l'école primaire de manière à réaliser des progrès significatifs vers l'éducation primaire universelle et l'élimination des disparités entre les garçons et les filles. A cet effet, le SNU va accompagner le Gouvernement à rendre conforme dans ses zones de concentration l'environnement de l'école et le matériel pédagogique aux normes de « l'Ecole de Qualité Fondamentale » ou de « l'Ecole Amie des Enfants ». Il en sera de même du renforcement de la formation et de la supervision des enseignants en vue de garantir une éducation de qualité. Pour contribuer au maintien des enfants à l'école, des actions complémentaires seront menées ; elles porteront principalement sur l'amélioration de la couverture et de la qualité des cantines scolaires, de l'acquis des compétences de la vie et des soins de santé dans les écoles. Elles seront complétées par un meilleur accès des adultes, notamment les femmes, à une alphabétisation fonctionnelle en vue de créer les conditions d'une meilleure scolarisation des enfants.
- Prévention et protection des groupes vulnérables contre les violences, abus et exploitations : au cours des cinq prochaines années, les initiatives du PCNUAD porteront sur l'adoption du cadre juridique et politique relatif à la protection, à la prise en charge, à la réintégration des plus vulnérables, notamment les enfants victimes de pires formes de travail et à l'application effective de ce cadre par les institutions compétentes. A cet effet, des mesures seront prises en vue de permettre à ces structures d'offrir des services de qualité.

<i>Effet PCNUAD</i>	<i>Effets Programmes correspondants</i>
<i>D'ici 2013, les populations bénéficient d'un accès accru et plus équitable aux services sociaux de base de qualité</i>	<i>Les populations, en particulier les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les adolescents ont accès et utilisent davantage des services de santé et de nutrition de qualité</i>
	<i>La prévention de l'infection au VIH/SIDA et la prise en charge globale des PVVIH sont renforcées et intensifiées pour aller vers l'accès universel</i>
	<i>Tous les enfants d'âge préscolaire et scolaire bénéficient de services d'éducation de qualité leur permettant d'achever le cycle d'études primaires</i>
	<i>Les populations les plus vulnérables notamment les enfants, les adolescents (es) et les femmes bénéficient d'une prévention accrue contre les violences, les abus et exploitations et d'une protection sociale</i>

3.3. Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif

Poser les bases pour un Bénin émergent nécessite l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux, le renforcement des capacités de gestion stratégique du développement et la participation de tous les acteurs nationaux en fonction de leurs avantages comparatifs. Partager de manière équitable les fruits de ce Bénin émergent nécessite aussi, entre autres, que les institutions locales aient les capacités d'assumer leurs missions en matière de gestion du développement et les populations sensibilisées sur leurs droits. Enfin, améliorer la durabilité des actions de développement exige un renforcement de la gouvernance environnementale à travers notamment une meilleure prévention, préparation et gestion des crises et catastrophes naturelles y compris les épidémies. Pour contribuer à l'atteinte de ces résultats importants pour le développement futur du Bénin et la réalisation de l'ensemble des OMD, le SNU, en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires, envisage d'accompagner les initiatives suivantes :

- Réforme administrative et renforcement des capacités de gestion du développement :
 - La première action portera sur la poursuite de la mise en œuvre à une plus grande échelle de la réforme administrative et institutionnelle en vue de faire de l'Administration Publique un véritable facilitateur du développement ; ce qui suppose que les capacités de pilotage de ce processus par le Gouvernement soient significativement renforcées.
 - La seconde portera sur la modernisation du système de gestion des finances publiques avec comme principal objectif l'amélioration du taux d'exécution des dépenses. Dans ce cadre, le SNU contribuera à la consolidation des avancées réalisées depuis 1999 (Budgets – programmes, Cadre de Dépenses à Moyen Terme, Gestion Budgétaire axée sur les Résultats...) en accompagnant l'amélioration des capacités de planification, programmation, de mise en œuvre et de suivi – évaluation des dépenses publiques dans certains Ministères clés pour la réalisation de progrès vers les OMD.
 - Un accent particulier sera porté au Ministère en charge de l'éducation à travers notamment la préparation et la dissémination de stratégies nationales d'éducation primaire alternative et de développement intégré du jeune enfant d'une part, et la mise en place des actions de communication et de plaidoyer sur l'éducation universelle d'autre part.
 - Ces mesures globales et sectorielles seront complétées par le renforcement des capacités de coordination et de gestion de l'aide conformément aux principes de la Déclaration de Paris.
 - Enfin le SNU compte renforcer les capacités du Conseil National de la Statistique, de l'INSAE pour la production et la diffusion d'une information statistique fiable pour le suivi – évaluation des politiques/stratégies de développement, notamment celles portant sur l'éducation, la lutte contre le VIH/Sida et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité.
- Reddition des comptes publics : afin de s'assurer que ces politiques publiques seront mises en œuvre conformément aux lois et procédures, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités des acteurs en charge de leur contrôle. C'est le cas notamment du Parlement qui doit améliorer sa capacité de production et d'interprétation des textes législatifs d'une part, et de contrôle de l'action gouvernementale d'autre part. Pour améliorer la qualité de ce contrôle parlementaire, il est aussi nécessaire de renforcer les capacités des Corps de contrôle de l'Etat, notamment la Chambre des Comptes de la Cour Suprême. Enfin la mise en œuvre de ces actions se fera dans le cadre de la Gouvernance Concertée dont les principes seront promus et opérationnalisés.
- Participation des autres acteurs à la gestion publique : renforcer la transparence et la participation nécessite que le Gouvernement rende compte de ses actions aux populations ou à leurs représentants sur la base d'indicateurs précis et vérifiables. Pour y arriver le SNU va accompagner le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) pour un meilleur contrôle citoyen des politiques publiques à travers notamment l'audit social du budget. Des actions de plaidoyer seront aussi menées pour améliorer le statut juridique et socio-économique de la femme en vue de sa meilleure participation à la gestion des affaires publiques. Enfin, l'amélioration de la qualité des politiques publiques nécessite que le Gouvernement utilise le secteur privé dans les domaines où ce dernier dispose de meilleurs avantages comparatifs ; à cet effet le partenariat public – privé sera promu et dynamisé.
- Gestion du développement local : en vue de mieux faire bénéficier les populations de l'impact des politiques publiques, notamment celles portant sur les OMD, il est important de renforcer les capacités des Collectivités Locales pour améliorer la qualité des Plans de Développement Communaux (PDC) et des budgets des Communes. Des actions seront aussi menées pour améliorer les capacités de mobilisation des ressources des Communes en vue de la mise en œuvre effective de ces PDC, notamment dans la zone de concentration du SNU. Enfin, des outils de suivi – évaluation des PDC seront mis en place de manière à mieux mesurer les progrès, notamment sur les aspects relevant des Droits Humains et du Genre.
- Protection et promotion des Droits Humains : tout programme de développement visant à améliorer la gouvernance en vue de la réduction de la pauvreté doit nécessairement intégrer les questions de genre et s'efforcer de promouvoir l'équité et l'égalité de chance entre toutes les couches de la population. Ainsi, à côté des autres initiatives envisagées, un programme de renforcement des capacités nationales en matière de promotion des Droits Humains et du Genre sera élaboré et mis en œuvre avec l'appui du SNU. Il intégrera des actions permettant de poursuivre l'harmonisation de la législation nationale en matière de promotion des droits humains et du genre avec les instruments et standards internationaux d'une part, et d'assurer une meilleure prise en compte des questions de genre et de droits humains dans la programmation et la budgétisation des dépenses publiques d'autre

part. Enfin, ce programme permettra de mieux vulgariser au niveau communautaire les Droits fondamentaux des populations, notamment des femmes, des enfants et des couches vulnérables.

- Prévention et gestion des crises / catastrophes naturelles / épidémies : en plus des actions visant à s'adapter aux changements climatiques, les Agences du SNU vont mettre en commun leurs ressources pour accompagner le Gouvernement et les communautés locales à renforcer leurs capacités en matière de prévention et de gestion des crises. Cette contribution permettra dans un premier temps d'évaluer les capacités des structures de gestion des crises et de préparer un plan stratégique pour mieux faire face à ces situations d'urgence. En plus des actions de renforcement de capacité, le SNU accompagnera la mise en place de systèmes capables d'informer les communautés sur les phénomènes extrêmes futurs d'une part, et d'identifier les connaissances et savoirs endogènes favorables à la prévention et à la maîtrise des catastrophes naturelles d'autre part.

<i>Effet PCNUAD</i>	<i>Effets Programmes correspondants</i>
<i>D'ici 2013, les institutions publiques, les collectivités locales et la société civile mettent davantage en œuvre les règles de bonne gouvernance et assurent une meilleure gestion des crises et catastrophes naturelles</i>	<i>Le Gouvernement pilote mieux la réforme administrative et les cadres stratégiques de référence (OMD, OSD, SCRIP)</i>
	<i>Le Parlement et les autres institutions publiques en charge du contrôle de l'action publique exercent efficacement leurs missions</i>
	<i>La participation effective des populations, notamment des femmes, des jeunes, et des OSC au processus de prise de décision et à la gestion des affaires publiques est accrue</i>
	<i>Les collectivités locales disposent de ressources suffisantes et d'expertises requises pour assurer un développement durable</i>
	<i>Les Institutions Publiques et la société civile protègent et promeuvent mieux les Droits Humains et sensibilisent davantage les populations sur leurs droits et devoirs</i>
	<i>Les capacités du Gouvernement et des communautés locales sont renforcées en vue d'une meilleure prévention et gestion des crises / catastrophes naturelles /, épidémies.</i>

IV. Besoins de ressources du PCNUAD

Pour la mise en œuvre du PCNUAD, l'Equipe Pays du SNU a estimé les besoins à 307,84 millions US \$ durant la période 2009 – 2013. L'allocation de ces ressources par domaine de coopération est la suivante :

Allocation de ressources par domaine de coopération	2009 – 2013 (en millions US\$)
Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent	33,87
<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux ressources productives • Emplois décents • Sécurité alimentaire et nutritionnelle • Adaptation aux changements climatiques 	3,55 20,15 5,32 4,85
Accès équitable aux services sociaux de base	231,03
<ul style="list-style-type: none"> • Santé et Nutrition • VIH/Sida • Education • Protection contre les violences et abus 	72,07 71,19 80,73 7,05
Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif	42,95
<ul style="list-style-type: none"> • Réforme administrative et gestion stratégique du développement • Contrôle de l'action publique • Participation à la gestion des affaires publiques • Capacité de gestion des Collectivités locales • Protection et promotion des Droits Humains et du Genre • Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles 	5,43 3,52 8,27 6,50 3,72 3,42
Total	307,84

Cette allocation reflète les priorités nationales de développement. Ces montants sont indicatifs et seront précisés dans le cadre de la préparation du cadre de coopération des différentes Agences qui sont responsables de la planification, de la mobilisation et de la gestion des ressources spécifiques à leurs programmes. La répartition par domaine de coopération est susceptible de varier au fur et à mesure de l'affinement des programmes de chaque Agence et de la préparation des programmes conjoints.

Allocation des ressources par Agences du SNU	2009 – 2013 (en millions US\$)
Banque Mondiale ¹⁰	181,20
Bureau International du Travail	1,240
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	55,00
Fonds des Nations Unies pour la Population	9,10
Fonds d'Equipement des Nations Unies	3,00
Haut Commissariat aux Réfugiés	Pm
Fonds International de Développement Agricole	8,00
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture	1,15
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	1,50
Organisation des Nations Unies pour les Etablissements Humains	1,00
Organisation Mondiale de la Santé	0,115
Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA)	0,275
Programme des Nations Unies pour le Développement	26,31
Programme des Volontaires des Nations Unies	0,65
Programme Alimentaire Mondial	18,05
Total	307,84

V. Mise en œuvre du Plan Cadre

Les trois domaines de coopération retenus offrent aux Agences du SNU, sous le leadership du Coordonnateur Résident, l'occasion d'opérationnaliser leur volonté « d'être Unies dans l'action ». Ils offrent la possibilité de développer des programmes conjoints¹¹ capables d'apporter une assistance multi - sectorielle aux problèmes multiformes que connaît actuellement le Bénin. Pour faciliter la réalisation des effets escomptés du Plan Cadre à travers le développement des différents Produits de Programme, il sera mis en place un dispositif institutionnel destiné à faciliter le dialogue avec la partie nationale et la concertation avec les autres partenaires au développement. Le présent Plan Cadre sera aussi l'occasion pour le SNU au Bénin de mettre en pratique les principes de la Déclaration de Paris à travers notamment l'alignement de ses interventions sur les priorités nationales et l'utilisation des systèmes nationaux de suivi - évaluation ainsi que l'Approche Harmonisée de Transferts des Ressources (HACT) aux partenaires nationaux en charge de l'exécution des Programmes.

5.1. Dispositif institutionnel

Le dispositif mis en place pour préparer le Plan Cadre sera institutionnalisé et renforcé pour assurer sa mise en œuvre opérationnelle. Ce dispositif est à deux niveaux, le premier traitant des questions politiques et stratégiques et le second des aspects techniques et opérationnels.

¹⁰ La contribution de la Banque Mondiale concerne seulement ses interventions dans les trois domaines retenus du présent PCNUAD. Les financements de la Banque Mondiale acheminés à travers l'aide budgétaire ou d'autres programmes (secteur privé, coton...) n'ont pas été intégrés dans ce tableau de financement.

¹¹ Cf. point 5.3 pour plus de détails concernant les modalités de mise en place des programmes conjoints.

Comité de Pilotage du PCNUAD

Il s'occupera des questions politiques et stratégiques et sera composé du Coordonnateur Résident, des Chefs d'Agence du SNU, du Directeur Général des Politiques de Développement et du Coordonnateur de la Cellule de Suivi des Programmes de Réformes Economiques et Sociales. Participera à ses sessions le responsable du Comité Technique du PCNUAD. Ce Comité, qui se réunira au moins deux fois par an, discutera des questions suivantes :

- Les aspects stratégiques relevant de l'articulation entre le Plan Cadre et les priorités nationales telles que déclinées dans les OSD et opérationnalisées par la SCRП.
- La revue des progrès dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cadre.
- Les ajustements ou réorientations à introduire dans le Plan Cadre pour mieux tenir compte des changements de l'environnement et des leçons apprises de la revue des progrès.
- Les actions communes de plaidoyer, de mobilisation des ressources et de coordination avec les partenaires nationaux et internationaux.

Comité Technique du PCNUAD

Pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du PCNUAD, un Comité Technique sera mis en place. Il sera composé des représentants des Agences du SNU et travaillera en étroite collaboration avec les structures nationales¹² en charge de la coordination des politiques et programmes de développement. Ses attributions seront les suivantes :

- La préparation des modalités pratiques de mise en œuvre du PCNUAD, à savoir la planification des activités conjointes, la coordination de leur mise en œuvre et l'établissement des partenariats appropriés.
- La supervision des travaux des trois groupes « Effet PCNUAD ».
- L'articulation et le développement des synergies entre les trois domaines de coopération.
- La coordination de la formulation de programmes conjoints.
- La préparation d'une stratégie¹³ conjointe de mobilisation des ressources et de communication dont la mise en œuvre sera assurée par un groupe inter – agence qui sera mis en place à cet effet.
- La préparation du rapport consolidé pour les sessions du Comité de Pilotage.

Du point de vue pratique, le Comité Technique va mettre en place trois groupes « Effet PCNUAD » pour travailler dans les domaines de coopération retenus, à savoir :

- La réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent sous le leadership de la FAO ;
- L'accès équitable aux services sociaux sous le leadership de l'UNICEF.
- La promotion de la gouvernance et du développement participatif sous le leadership du PNUD.

Chaque groupe « Effet PCNUAD » mettra en place des groupes de travail internes au SNU en vue de faciliter la réalisation conjointe des activités de l'Equipe Pays. Chaque groupe précisera, sur la base des Effets Programmes escomptés, (i) les arrangements portant sur la mise en œuvre des activités, (ii) les modalités de partage de l'information avec les autres groupes de travail internes, (iii) le mode de préparation des rapports au groupe « Effet PCNUAD ». En vue de mieux utiliser les systèmes nationaux conformément à la Déclaration de Paris, le travail de ces groupes s'inscrira dans celui des douze groupes thématiques mis en place par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRП¹⁴. Ils permettront ainsi à l'Equipe Pays de participer aux travaux des Groupes thématiques de la SCRП avec une vision unifiée de la contribution du SNU aux priorités nationales.

¹² Il s'agit principalement de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) et de la Cellule de Suivi des Programmes de Réformes Economiques et Sociales (CSPRES).

¹³ Les actions de communication seront principalement centrées sur les programmes conjoints visant à faciliter la réalisation de progrès vers les OMD. Les initiatives de développement de partenariats seront ciblées sur la mobilisation de ressources en faveur des programmes conjoints sur les OMD.

¹⁴ Pour plus de détails, se référer à l'annexe 5.

Groupe « Effet PCNUAD »	Groupes de travail internes au SNU
<i>Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent</i>	<i>Emploi et activités génératrices de revenu en milieu rural Sécurité alimentaire Changements climatiques et développement durable</i>
<i>Accès équitable aux services sociaux</i>	<i>Santé VIH/Sida Education Protection</i>
<i>Promotion de la gouvernance et du développement participatif</i>	<i>Gouvernance Développement participatif Prévention et gestion des crises, catastrophes naturelles et épidémies</i>

5.2. Dialogue de haut niveau avec le Gouvernement et les partenaires au développement

La mise en œuvre du Plan Cadre se fonde sur un partenariat sous le leadership du Gouvernement. A cet égard, il faudra continuellement veiller à la cohérence des actions menées par le SNU avec les défis et les priorités nationales. Il s'agira aussi de s'assurer de la coopération avec les partenaires au développement pour une meilleure articulation entre le PCNUAD et leurs cadres stratégiques d'assistance au Bénin. Enfin, il convient de garder à l'esprit l'appui que le SNU doit apporter au Bénin dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux, notamment la Déclaration du Millénaire et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Concernant le premier point, à savoir le dialogue avec le Gouvernement autour des OSD et de la SCRP, il a été mis en place un Comité « Gouvernement / Partenaires ». Ce Comité constitue le cadre privilégié de dialogue entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds du Bénin. Le Coordonnateur Résident, qui représentera le SNU au sein du Comité, fera ressortir chaque fois que de besoin la contribution du SNU à la réalisation des priorités nationales et recensera les éventuels besoins de renforcement des capacités que le SNU pourra soutenir.

La coordination entre le SNU et les autres partenaires au développement sera réalisée dans le cadre des réunions mensuelles des Chefs de mission. La participation du Coordonnateur Résident à ce cadre de concertation permettra de renforcer la complémentarité des actions, voire le développement de programmes conjoints.

Concernant le dernier point, le SNU accompagnera la partie nationale à mettre en œuvre les recommandations des Conférences et conventions des Nations Unies et à préparer les rapports de suivi appropriés.

5.3. Programmes conjoints

Le présent Plan Cadre constitue une étape importante pour l'assistance du SNU au Bénin car il permet d'accompagner le Gouvernement dans son ambition de combler le gap entre les avancées démocratiques et les retards en matière de réalisation des OMD, et cela dans le respect de la volonté des différentes Agences du SNU au Bénin d'être « Unies dans l'action ».

Il pose le cadre pour le développement de programmes conjoints dans les domaines retenus et zones de concentration dans lesquels les ressources du SNU prises de manière collective peuvent avoir le plus grand impact. Il intègre ainsi le principe que la mise en place de programmes conjoints sera la modalité de mise en œuvre préférée chaque fois cela est possible.

C'est dans cet esprit que les différentes Agences ont identifié une série de domaines qui feront l'objet de l'élaboration de programmes conjoints. Ils portent notamment sur :

- L'emploi des jeunes et des femmes et le développement rural.
- L'éducation, notamment l'accélération de la scolarisation de la jeune fille.
- La survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.
- La prévention et la prise en charge du VIH/Sida.
- Le renforcement des capacités de mise en œuvre des programmes de développement
- L'appui au renforcement du système d'information statistique pour aider au suivi de la SCRP, des OMD, à l'évaluation de l'impact des politiques de réduction de la pauvreté sur les groupes vulnérables, de la mise en œuvre du PCNUAP
- La Santé de la reproduction des Adolescents
- Le Plaidoyer et l'appui pour l'élaboration, l'étude et le vote des lois relatives aux droits humains.
- Prise en compte des femmes et des jeunes dans les Politiques, Stratégies et Programmes.
- D'autres aspects portant sur la prévention et la gestion des crises, catastrophes naturelles et épidémies feront l'objet d'une attention particulière.

Cette liste sera complétée, détaillée et mise à jour par les différents groupes et sous-groupes d'effets mis sur pieds, lors de l'atelier de validation de l'UNDAF. L'Annexe-7 présente une première synthèse des idées de Programmes conjoints issues de l'atelier JSM organisé immédiatement après l'atelier de validation technique de l'UNDAF, le 22 Février 2008.

En vue d'opérationnaliser cette démarche, un groupe de travail inter – agences sera mis en place en 2008 avec comme principale mission la formulation de ces programmes – conjoints qui préciseront les rôles et responsabilités de chaque Agence. Après la réalisation d'une cartographie complète des interventions actuelles des différentes Agences sur le terrain, elle précisera pour chaque programme conjoint la façon dont la contribution de chaque Agence concourra à l'objectif établi de commun accord ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces programmes conjoints (agence leader, modalité de mise en commun des ressources, zone de concentration...).

5.4. Approche Harmonisée des Transferts de Fonds

L'approche Harmonisée de Transferts de Fonds sera utilisée dans le cadre de la mise en œuvre de l'assistance des Agences Ex – Com. Ces transferts de fonds seront réalisés à travers l'utilisation de la nouvelle modalité de remise d'espèces aux partenaires d'exécution, modalité qui vise à harmoniser et simplifier les procédures de ces Agences. A cet effet, le SNU au Bénin a réalisé une évaluation macro qui a permis de mieux apprécier les risques globaux associés à l'introduction de cette nouvelle approche au Bénin. La prochaine évaluation micro va permettre de mieux cerner les déficits de capacités de certains partenaires d'exécution et de préparer des initiatives ciblées de renforcement de leurs capacités dans les domaines de la formulation, de la gestion (administrative et financière), de la mise en œuvre et du suivi - évaluation des programmes / projets.

VI. Suivi et évaluation

6.1. Mécanismes de suivi - évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre des OSD opérationnalisés à travers la SCRP, le Gouvernement a mis en place un dispositif de suivi – évaluation basé sur les résultats ; il est organisé autour des trois sous systèmes suivants :

- Le suivi des indicateurs à partir des statistiques (pauvreté, cadre macroéconomique, secteur social, gouvernance...) disponibles dans plusieurs bases de données¹⁵ pour préparer le rapport annuel d'avancement de la mise en œuvre de la SCRP et le rapport de suivi des OMD.

¹⁵ Il s'agit notamment du Système Intégré de Gestion de l'Information Économique et Social (SIGIES), du Tableau de Bord Économique et Social (TBES) et de Ben-Info.

- Le suivi des programmes et des projets pour préparer le rapport annuel financier et d'exécution des actions de développement.
- L'évaluation de l'impact des politiques et des programmes à travers la mesure des effets des politiques et programmes sur les conditions de vie des populations et sur la réalisation des objectifs de développement.

Le cadre de suivi – évaluation du Plan Cadre s'inscrit dans ce dispositif de suivi global de la SCRP. Cela permet d'assurer la cohérence globale du processus en utilisant une approche méthodologique concertée ; il facilite aussi l'évaluation régulière des progrès accomplis au niveau des différents effets escomptés et leur contribution dans la réalisation des objectifs nationaux.

Pour faciliter la mise en place de ce cadre, l'Equipe Pays du SNU et le Gouvernement ont travaillé conjointement pour déterminer, à partir de la base de données des indicateurs de suivi de la SCRP¹⁶, une série d'indicateurs pertinents pour le suivi du développement des produits des programmes pays et la réalisation des différents effets. Dans le domaine du suivi – évaluation, les actions suivantes seront développées entre 2009 et 2013 :

- Une revue annuelle conjointe pour mesurer les résultats atteints sur la base du plan de travail annuel. Cette revue conjointe aura lieu au mois de mai de chaque année afin de permettre au SNU de participer de manière unitaire à la revue annuelle de la SCRP.
- Une évaluation à mi-parcours durant le premier semestre de l'année 2011 afin de mesurer les changements opérés avec l'appui du SNU, d'analyser les contraintes rencontrées et proposer les ajustements appropriés et d'utiliser les leçons apprises lors de la préparation du prochain Plan Cadre (PCNUAD 2014 – 2018). Dans l'esprit de l'évaluation des effets, cette revue se fera de manière conjointe avec les partenaires au développement sous le leadership du Gouvernement.
- Une évaluation finale en profondeur en 2013 afin de mesurer l'impact, la pertinence, la durabilité et l'efficacité des initiatives menées au regard des effets PCNUAD et Programmes.

Ces activités de suivi seront réalisées sous la responsabilité du Comité Technique qui est responsable de la coordination des travaux du groupe inter – agences de suivi – évaluation. A cet effet, il assumera sa mission en :

- Veillant au respect du calendrier de suivi – évaluation.
- Assurant le suivi des différentes composantes du Plan Cadre, à savoir les Effets PCNUAD, les Effets Programmes et les Produits de Programme.
- Documentant les leçons apprises et proposant les ajustements nécessaires pour la réussite du Plan Cadre.
- Coordonnant les différentes initiatives de suivi – évaluation menées au niveau des Agences du SNU pour développer des synergies, mener des activités conjointes et faire des économies d'échelle.
- Apportant un appui technique aux équipes nationales en charge du suivi – évaluation de la SCRP.

6.2. Contraintes de données statistiques

Pour documenter ces indicateurs, les informations seront collectées à partir des données de routine, des études, des bases des données existantes au niveau national ou local (bénéficiaires, agences, services techniques du Gouvernement, partenaires, Société Civile). Elles pourront aussi provenir des enquêtes (quantitatives et/ou qualitatives) ou des visites de terrain. L'Enquête Démographique et de Santé de 2011, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2012 ainsi que Ben-Info feront parties des principales sources d'informations pour mesurer l'impact des interventions du PCNUAD.

L'analyse complémentaire de la situation nationale avait révélé un certain nombre de déficiences dans le système de collecte des informations statistiques, notamment dans les secteurs OMD, et de coordination des acteurs du Système Statistique National. Malgré les efforts significatifs réalisés depuis 2006 avec le lancement de l'EDS et de l'EMICOV, la connaissance de certains secteurs (éducation, santé...) demeure

¹⁶ La sélection des indicateurs de suivi évaluation du PCNUAD a été faite en tenant compte des indicateurs des OMD, de la SCRP et d'autres indicateurs harmonisés.

encore handicapée par la faiblesse du système d'informations statistiques. L'INSAE vient de finaliser une étude diagnostique sur le système national statistique, le plan stratégique qui en découlera devra bénéficier de l'appui des partenaires au développement, en particulier du SNU, afin de ne pas handicaper l'opérationnalité du système de suivi – évaluation de la SCRP et par conséquent de celui du Plan Cadre.

Annexe 1 : Matrice des résultats (revoir les partenaires compte tenu des matrices corrigées des agences)

1.1. Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent

Priorité nationale : Promotion du renouveau économique			
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois décents et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire.			
Effets Programmes	Produits de programme	Partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (US \$)
Les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes, les femmes, ont un accès accru à des emplois productifs décents à travers la promotion de l'entrepreneuriat.	1. L'environnement institutionnel et juridique propice à la création d'emploi est amélioré et les structures en charge de la promotion de l'emploi (ANPE, FNPEEJ, ...) offrent des prestations nouvelles et de qualité, notamment en faveur des jeunes et des femmes.	MMPMEEJF, ANPE, FNPEEJ, MAEP, MDPEAP, DPGF /MFE DANIDA, UE, Pays-Bas, CTB ONGs / PAOPA CNPB,	PNUD (1,000 000) FIDA (500,000) BIT (15,000)
	2. Les jeunes et les femmes bénéficient de formations qualifiantes et d'appui à la création et la gestion d'entreprise pour améliorer leur accès à l'emploi	MMPMEEJF, ANPE, FNPEEJ, DPGF /MFE UE, Coopération Suisse, GTZ Coopération Belge CNPB	PNUD (800,000) FIDA (400,000) UNFPA (400,000) BIT(15,000) UNESCO 300,000
	3. Les secteurs porteurs d'emploi sont identifiés et des mesures incitatives sont mises en œuvre pour favoriser l'insertion des jeunes et des femmes.	MMPMEEJF, ANPE, FNPEEJ UE, Coopération Suisse, GTZ Coopération Belge, DANIDA, Pays-Bas, CNPB	PNUD (200,000) FIDA (100,000) UNFPA (100,000) BIT(20,000)
Les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, ont un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées en vue de la création d'entreprises agricoles et non agricoles viables en milieu rural et périurbain.	1. Les jeunes et les femmes bénéficient d'opportunités de financement durable des activités productives et génératrices de revenus via un système financier inclusif.	MMPMEEJF, MAEP DANIDA, Coopération Belge PNOPPA CNPB	PNUD (1,600,000) FIDA (2,000,000) UNFPA (700,000) FENU (500,000) UNICEF (1,000,000) VNU (100,000)
	2. Les jeunes et les femmes ont un accès accru aux technologies appropriées, à l'information commerciale et aux marchés	MAEP, MIC, CCIB, ADEx DANIDA, Coopérations Belge et Française PNOPPA, ONGs / OP	PNUD (1,600,000) FIDA (2,000,000)
	3. Les micro entreprises rurales ainsi que les petites et moyennes entreprises agroalimentaires, agroindustrielles et non agricoles améliorent leur productivité et la qualité de leurs produits.	MAEP, MMPMEEJF, MIC CCIB, ADEx DANIDA, Coopérations Belge et Française CNPB Association des consommateurs / ONGs	PNUD (1,200,000) FIDA (2,000,000)
	4. Les structures nationales en charge de la promotion des investissements élaborent et/ou mettent en œuvre des stratégies et programmes d'appui à l'accroissement des investissements productifs dans les zones rurales.	MAEP, MIC, CCIB, ADEx CNPB DANIDA, Coopérations Belge et Française PNOPPA/PAOPA	PNUD (300,000) FIDA (200,000) FAO (200,000) BM (1,400,000)
	5. Le secteur privé contribue davantage à la création de richesses en milieu rural et au développement des filières porteuses grâce à la promotion des initiatives de partenariat public-privé.	MAEP, MIC, CCIB, ADEx, CNPB DANIDA	PNUD (500,000) FIDA (300,000) BM (2,800,000)
	6. Les structures de contrôle, de certification et de normalisation des produits agricoles, animaux, halieutiques et agroalimentaires disposent de ressources additionnelles pour mieux accomplir leur mission.	MAEP, MIC, CCIB, ADEx, DANIDA, Coopération Belge CNPB	PNUD (1,100,000) FIDA (500,000) FAO (150,000)
Les populations pauvres et les groupes vulnérables ont un meilleur accès à l'information, aux ressources, et aux techniques et technologies appropriées pour améliorer leur sécurité alimentaire et garantir leur droit à l'alimentation et à une nutrition adéquate.	1. Le Gouvernement adopte et met en œuvre un programme national de sécurité alimentaire.	MAEP, MIC DANIDA, GTZ, Coopérations Belge et Française Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB)	PAM (150,000) FAO (200,000) ONUSIDA (15,000)
	2. Le Ministère de l'Agriculture renforce le dispositif d'évaluation de la situation alimentaire et de prévention des crises alimentaires et l'adapte au contexte de la décentralisation.	MAEP, MIC, ANCB DANIDA, GTZ, Coopérations Belge et Française	PAM (200,000) FAO (100,000)
	3. Les collectivités locales, les communautés et les ménages disposent de capacités adéquates pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables.	MAEP, MIC, ANCB DANIDA, GTZ, Coopérations Belge et Française	PAM (2,500,000) FAO (300,000) UNFPA (300,000) FENU (500,000) VNU (50,000) UNICEF (1,000,000)

Priorité nationale : Promotion du renouveau économique			
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois décents et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire.			
Effets Programmes	Produits de programme	Partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (US \$)
Les communautés locales développent des stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour assurer un développement durable.	1. Les communautés locales formulent des stratégies et mettent en œuvre des techniques d'adaptation aux impacts des changements climatiques sur les ressources en eau des zones arides et des régions humides.	MEPN, PNE, MAEP, MMEE, Conseils communaux CNDD, CBRST, ABE IRD, UAC, UP GTZ, DDC, Wetlands International	PNUD (1,000,000) VNU (500,000) UNESCO 50,000
	2. Les populations vulnérables ont un accès accru aux énergies renouvelables.	MEPN, MAEP, MMEE, MEPN MAEP CBRST GTZ	PNUD (1,600,000) FAO (150,000)
	3. Les communautés locales élaborent et mettent en œuvre les plans fonciers ruraux de leurs différentes zones agro-écologiques pour la sécurisation et la gestion durable des terres	Ministère chargé de l'Urbanisme Ministère des Collectivités Locales IRD, UAC, UP GTZ, Coopération Française, MCA Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre	PNUD (1,000,000) ONU HABITAT (200,000)
Mécanismes de coordination et modalités des programmes :			
Agences impliquées : sous le leadership de la FAO et du FIDA, les agences du SNU s'engagent à apporter un appui pour la réalisation de cet effet à travers le renforcement des capacités nationales et l'appui direct aux bénéficiaires. Un groupe de travail sera mis en place pour développer un programme conjoint autour de la problématique de l'emploi des jeunes et des femmes dans le cadre du développement rural.			
Mécanismes de coordination au niveau national : Mise en place de : (i) Conseil National pour la Promotion de l'Emploi Rural et (ii) Conseil National pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Durable.			

1.2. Accès équitable aux services sociaux de base de qualité

Priorité nationale : Renforcement du capital humain			
Effet UNDAF 2: « D'ici 2013, les populations bénéficient d'un accès accru et plus équitable aux services sociaux de base de qualité »			
Effets des Programmes	Produits de programme	Partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (US \$)
Les populations, en particulier les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les adolescents ont accès et utilisent davantage des services de santé et de nutrition de qualité	1 Les zones sanitaires planifient et fournissent des soins de santé et de nutrition de qualité aux populations, notamment les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les adolescent(e)s	MS, MFE, MAEP, MEPDEAP, MIC, MMEP, MCDI USAID, PMI, GAVI, UE, Fonds Mondial Coopération Suisse, Coopération Belge, AFD, DANIDA, GTS, Coopération Allemande Coopération Hollandaise Coopération Japonaise, PSI, Africare, PISAF, Plan Bénin, Emmaüs, Caritas, CREPA-BENIN	BM (21,500,000 pm) OMS (20,000) UNICEF (2,000,000) UNFPA (1,000,000)
	2. Les femmes enceintes, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents sont pris en charge conformément à la stratégie de survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.	MS PMI, GAVI, Fonds Mondial VIH USAID projet PISAF, PMI, GAVI, UE, Fonds Mondial, Coopération Suisse, Coopération japonaise, UNIDEA PSI, Africare, Plan Bénin, CRS	BM (21,500,000 pm) OMS (25,000) UNICEF (10,000,000) UNFPA (2,000,000)
	3. Les populations ont des connaissances et des pratiques favorables à la santé et à la nutrition.	MAEP USAID-PISAF, UNIDEA Plan Bénin, MCDI, Africare, Terre des hommes, CRS, Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (LDCB)	OMS (20,000) UNICEF (8,000,000)
	4. Les communautés disposent d'ouvrages adéquats pour l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base.	MS, MAEP, MMEE, BAD, Protos, AFD, DANIDA, Pays Bas, GTZ/KfW, HELVETAS, Plan Bénin, CREPA-BENIN	BM (PRSC pm) UNICEF (6,000,000)
La prévention de l'infection au VIH et la prise en charge globale des PVVIH sont renforcées et intensifiées pour aller vers l'accès universel.	1. Les acteurs de la lutte contre le VIH/Sida (secteurs public et privé et société civile) ont un leadership renforcé dans leur domaine respectif et interviennent tous sous la coordination du CNLS dans le cadre des Three Ones	CNLS PNLS RABeJ/SIDA Fonds Mondial, PALS/BAD PARL/SIDA Coopération Danoise	BM (21,500,000 pm) ONUSIDA(149,000) UNICEF (100,000) UNESCO (150, 000)
	2. Les femmes enceintes, les adolescents, les jeunes et les autres populations vulnérables ont accès aux services de prévention et les utilisent davantage.	CNLS PNLS RABeJ/SIDA Fonds Mondial, PALS/BAD, GTZ/KfW, USAID PSI, Plan Bénin, CARE International	BM (21,500,000 pm) UNFPA (1,000,000) UNICEF (3,000,000) UNESCO (300,000) ONUSIDA(62,000)
	3. Les PVVIH et les personnes affectées y compris les OEV ont accès à des services	CNLS, PNLS RABeJ/SIDA Fonds Mondial, Fondation Clinton,	BM (21,500,000 pm) OMS (30,000)

Priorité nationale : Renforcement du capital humain			
Effet UNDAF 2: « D'ici 2013, les populations bénéficient d'un accès accru et plus équitable aux services sociaux de base de qualité »			
Effets des Programmes	Produits de programme	Partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (US \$)
	de prise en charge globale (CDV, soins, soutien..) de qualité.	Coop. Française, GTZ, Coopération Belge, HELVATAS Plan Bénin, GIP ESTHER	UNICEF (1,500,000) PAM (5000,000) ONUSIDA (49,000)
Tous les enfants d'âge préscolaire et scolaire bénéficient de services d'éducation de qualité leur permettant d'achever le cycle d'études primaires.	1. Dans les zones d'intervention, les enfants d'âge préscolaire bénéficient d'un encadrement conforme à l'approche intégrée pour le développement du jeune enfant.	MEMP, MFE, MJ, MS, MI USAID, DANIDA, AFD, Union Européenne, Coopération. Néerlandaise, Grand Duché de Luxembourg, PAM, CRS, Coop. Suisse, Coop. Japonaise. Plan Bénin, FADeC, Aide et Action, Amitiés Ensoleillées, Borne Fonden, Care Bénin, Right To Play, RABeJ, GRADH, OCS	UNICEF (2,300,000) BM (50,000,000)
	2. Dans les zones d'intervention, toutes les écoles disposent d'un environnement physique et pédagogique conforme aux normes EQF/école amie des enfants.	MEPAL, MS, MME FADeC, Aide et Action, Amitiés Ensoleillées. ONGs et OCS : prestation des services Coopération japonaise	UNICEF (6,000,000) Banque Mondiale :
	3. Dans les zones d'intervention, les enseignants et le corps de contrôle pédagogique et administratif sont capables d'assurer une éducation de qualité.	MEMP	UNICEF (5,000,000) UNESCO (700,000)
	4. Dans les zones d'intervention, les enfants des écoles appuyées sont en bonne santé, sont protégés contre les violences et participent activement à la vie de l'école et à la promotion des droits des enfants, en particulier le droit à l'éducation.	MEMP, MS, MFE, MJ, MJLS Plan Bénin	UNICEF (1,000,000) Banque Mondiale : OMS (santé scolaire) UNFPA (violences, VIH)
	5. Dans les zones d'intervention à déficit alimentaire, les élèves bénéficient de programmes d'alimentation scolaire renforcés.	MEMP, MPDEAP DANIDA	PAM (14,500,000) UNICEF (500,000)
	6. Les adultes, notamment les femmes, bénéficient d'une alphabétisation fonctionnelle améliorée.	MAEPLN Coopération suisse ONGs : FADeC, Aide et Action, Plan Bénin, Amitiés Ensoleillées	UNICEF (25,000) UNESCO (400,000)
Les populations les plus vulnérables notamment les enfants, les adolescents (es) et les femmes bénéficient d'une prévention accrue contre les violences, les abus et exploitations et d'une protection sociale	1. Les populations les plus vulnérables bénéficient de structures de prévention et de prise en charge de qualité conformément aux normes et standards en vigueur.	Structures centrales et déconcentrées de l'État UE, DANIDA, USAID, Coopération suisse, canadienne, belge, allemande et française Terres des hommes, CARE International, Plan International, Catholic Relief Service, Institut des Sœurs Salésiennes, Borne Fonden, Aide Action, Swiss Contact Action Social, CLOSE/ESAM, GRADH, APEM, PIED RABeJ/SIDA	UNFPA (600,000) UNICEF (4,500,000) BIT (400,000)
	2. Les populations les plus vulnérables, notamment celles ne bénéficiant pas d'une couverture sociale formelle, ont accès à des mécanismes de protection sociale (mutuelle de santé, système de micro – assurance)	MTFP, MS, coopération belge, PlaNetFinance CNSS Mutuelle de Sécurité sociale	BIT (750,000) UNICEF (400,000) UNFPA (400,000) OMS (pm)

Priorité nationale : Renforcement du capital humain			
Effet UNDAF 2: « D'ici 2013, les populations bénéficient d'un accès accru et plus équitable aux services sociaux de base de qualité »			
Effets des Programmes	Produits de programme	Partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (US \$)
Mécanismes de coordination et modalités des programmes :			
<p>Les agences mentionnées réaliseront de façon concertée les interventions pour l'atteinte de cet effet sous le leadership de l'UNICEF. Des programmes conjoints sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la survie de la mère, du nouveau né et de l'enfant ; l'accélération de la scolarisation des filles, et la lutte contre les violences, l'exploitation et abus. La coordination de la planification et du suivi conjoint des interventions sera assurée par l'agence leader de chaque programme.</p> <p>Concernant le cas spécifique du programme conjoint sur le VIH/SIDA, la coordination de la mise en œuvre continuera à être assurée par le Groupe Thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA, appuyé par l'Équipe Conjointe VIH/SIDA. Cette équipe, qui regroupe tous les points focaux VIH/SIDA des agences du SNU, apporte un appui technique à la réponse nationale avec la facilitation de ONUSIDA.</p>			
Mécanismes de coordination nationale :			
<p>Pour la santé et la nutrition : La coordination de la réponse nationale se fait de manière sectoriel sous l'égide de la Direction technique concernée. La coordination des PTF est assurée par le groupe de coordination des partenaires au développement du secteur santé qui se réunit trimestriellement.</p> <p>Pour le VIH/SIDA : La coordination de la réponse nationale par le CNLS à travers son secrétariat permanent ainsi que le Groupe Thématique ONUSIDA élargi.</p> <p>Pour l'éducation : La coordination de la réponse nationale est assurée par la Direction de la Décentralisation de l'Éducation et de la Coordination, nouvellement créée. Le groupe de coordination des bailleurs de fonds du secteur de l'éducation réunit tous les PTF intervenant dans le secteur.</p> <p>Pour la protection : La Cellule Nationale de Suivi et de Coordination pour la Protection de l'Enfant se réunit trimestriellement et dispose de Comités techniques (Traite et Exploitation, Justice juvénile, Violences, Orphelins), avec des ramifications au niveau régional et départemental. Ce mécanisme est renforcé par le Groupe de Travail Informel pour la Protection de l'Enfance (GTI) et le Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile (REsPESD) qui coordonnent les interventions des ONGs.</p>			

1.3. Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif

Priorité nationale : Reconstruction de l'Administration Publique et Promotion de la gouvernance			
Effet UNDAF 3: " D'ici 2013, les institutions publiques, les collectivités locales et la société civile mettent davantage en oeuvre les règles de bonne gouvernance ainsi que les mécanismes de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles"			
Effets des Programmes	Produits de programme	Partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (US \$)
Le gouvernement pilote mieux la réforme administrative et les cadres stratégiques de références (OMD, OSD, SCRP)	1. Les Gouvernement dispose de politiques/stratégies globales et sectorielles pour atteindre les OMD, et d'institutions administratives capables de les mettre en oeuvre	MRAI, MPDEAP, Ministère des Finances et de l'Economie, ACDI, DANIDA, EU, Pays Bas, GTZ, Coopération Suisse DANIDA, Coopération Suisse	PNUD (1500,000) UNICEF (500,000) UNFPA (300,000) BM (PRSC pm)
	2. Le Gouvernement assure une meilleure coordination et gestion de l'aide conformément au Plan d'action de la Déclaration de Paris	GTZ, DANIDA, MPDEAP Pays Bas, Ministère des Finances et de l'Economie	PNUD (500,000) BM (PRSC pm)
	3. Le Conseil National de statistique, l'INSAE et les autres structures nationales et déconcentrées disposent de capacités pour produire et diffuser une information statistique fiable	MPDEAP, Ministère des Finances et de l'Economie, ME MP MS, CNLS, PNLs, Pays Bas, Fonds Mondial, BAD Coopération Française, ACDI,	PNUD (200,000) UNICEF (1,685,000) BIT (25,000) FAO (400,000) OMS (20,000) BM (PRSC pm) UNFPA (1,000,000)
Le Parlement et les autres institutions publiques en charge du contrôle de l'action publique exercent efficacement leurs missions	1. Les députés élaborent et votent les textes législatifs et assurent un meilleur contrôle de l'action gouvernementale	MPDEAP, Ministère des Finances et de l'Economie, Pays Bas, Coopération Française, ACDI, BM	PNUD (2,000,000) UNICEF (15,000) UNFPA (300,000)
	2. Les Corps de contrôle de l'Etat assurent davantage le contrôle et l'inspection des services publics	MPDEAP, Ministère des Finances et de l'Economie, Pays Bas, France, ACDI, BM, DANIDA, UE	PNUD (1,200,000)
La participation effective des populations, notamment des femmes, des jeunes, et des OSC(y compris les syndicats) au processus de prise de décision et à la gestion des affaires publiques est accrue	1. Les OSC et syndicats disposent davantage de capacités pour assurer un meilleur contrôle de l'action publique y compris au niveau local.	Social Watch, OLC, TI, FONAC, WILDAF, LDCB, Pays Bas, SNV, Afrika Obota	PNUD (400,000) BIT (15,000)
	2. Les femmes et les jeunes participent davantage à la gestion des affaires publiques et sont mieux représentés dans les instances de prise de décision	MFE, AN, AFJB, REFEC, RIFONGA, WILDAF, LDCB	UNFPA (500,000) UNICEF (50,000) PNUD (800,000)
	3. Le secteur privé et le Gouvernement œuvre davantage pour la promotion et la dynamisation du partenariat public- privé (PPP)	CCIB, CNPB, CAB, MIC	PNUD (2,000,000) ONUDI (pm) CNUCED (pm) BM (4,500,000)
Les collectivités locales disposent de ressources suffisantes et d'expertises requises pour assurer un développement durable.	1. Les collectivités locales planifient, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'actions de développement local selon l'approche Droits Humains	MDGLAAT, DGAT, MD, DAT, MCL, ANCB, DGTCP Centre d'informations régionales pour le développement (CIRD)	FENU (1,000,000) PNUD (800,000) UNFPA (300,000)
	2. Les collectivités locales disposent davantage de ressources en vue de la mise	MDGLAAT, DGAT, MD, DAT, MCL, ANCB, DGTCP(CIRD)	FENU (1,000,000) PNUD (800,000)

Priorité nationale : Reconstruction de l'Administration Publique et Promotion de la gouvernance			
Effet UNDAF 3: " D'ici 2013, les institutions publiques, les collectivités locales et la société civile mettent davantage en oeuvre les règles de bonne gouvernance ainsi que les mécanismes de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles"			
Effets des Programmes	Produits de programme	Partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (US \$)
	en œuvre effective des stratégies de développement local		BM (15,000,000)
Les Institutions Publiques et la société civile protègent et promeuvent mieux les DH et sensibilisent davantage les populations sur leurs droits et devoirs	1. Le Gouvernement harmonise la législation nationale avec les instruments et standards internationaux	MJLDH, Chaire UNESCO, OSC, LDCB	PNUD (1,140,000) UNICEF (125,000)
	2. Les pouvoirs publics tiennent compte des droits humains et de l'équité/genre dans la programmation et la budgétisation des dépenses publiques	DPFG, DOFE LDCB	UNFPA (500,000) UNICEF (150,000)
	3. Les institutions publiques et les Organisations de la Société Civile assurent au profit des populations, notamment les groupes vulnérables, la vulgarisation des droits fondamentaux de l'homme au niveau communautaire	MJLDH, Chaire UNESCO, OSC LDCB	PNUD (800,000) UNFPA (1,000,000)
Les capacités du Gouvernement et des communautés locales sont renforcées en vue d'une meilleure prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles	1. Les structures nationales et les acteurs locaux maîtrisent les outils de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles	MEPN, MMEE, MAEP, MISP, MTTT, CNDD, ABE, ASECNA, DDC, GEF, WI	PNUD (1,200,000) PAM (200 000) UNICEF (150,000) UNHCR (pm) UNHABITAT (800,000) UNESCO (50 ,000) UNFPA (150,000)
	2. Les communautés locales ont élargi leurs accès à l'information sur les phénomènes extrêmes futurs.	MEPN, MMEE, MAEP, MISP, MTTT, CNDD ABE, ASECNA, DDC, GEF, WI	PNUD (600,000) FEM (pm) PNUE (pm) UNESCO (100,000)
	3. Les structures nationales et les communautés locales identifient et diffusent les connaissances et savoirs endogènes favorables à la prévention et à la maîtrise des catastrophes naturelles	MEPN, MMEE, MAEP, MISP, MTTT, CNDD ABE, ASECNA, DDC, GEF, WI	PNUD (470,000) UNHCR FEM (pm) PNUE (pm) UNESCO (100,000)
	4. Les structures nationales et les communautés locales prennent part annuellement au processus de mise en place du plan de contingence inter - agence opérationnel	MEPN, MMEE, MAEP, MISP, MTTT, CNDD	Budget Coordination (50,000)
Mécanismes de coordination et modalités des programmes :			
Agences impliquées : sous le leadership du PNUD, les agences citées pour ce résultat s'engagent à apporter un appui qui s'adaptera aux demandes spécifiques du Gouvernement pour le renforcement des capacités nationales à la formulation, la mise en oeuvre, le suivi évaluation des programmes nationaux de développement. Ces appuis pourront faire l'objet d'une programmation conjointe.			
Structures nationales : Le Ministère en Charge du Développement, le Ministère des Finances et de l'Economie, le Ministère en Charge de la Réforme Administrative et Institutionnel, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Environnement, l'Assemblée Nationale, les Organisations de la Société Civile, toutes les institutions qui interviennent dans la mise en oeuvre des programmes nationaux Principaux partenaires techniques et financiers : Union Européenne, Canada, les Pays Bas, le Danemark, la Belgique, la France, la GTZ, la Banque Mondiale, les Etats-Unis, Banque Africaine de Développement.			
Mécanismes de coordination nationale : Tous les comités de pilotage des différents programmes concernés			
Mécanismes de concertation inter PTFs : groupe des PTF sur la décentralisation et la Réforme Administrative et Institutionnelle			
Mécanismes de programmation conjointe : un groupe de travail sur le renforcement des capacités sera mis sur pied et présidé par le PNUD			

Annexe 2 : Matrice des indicateurs de suivi – évaluation comment discuter pour remplir les cases vides (référence, cible) ?

2.1. Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent

Effet	Indicateur Situations de référence et cibles 2013	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques																		
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois décents et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire.	<p>Pourcentage de la population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté (par sexe)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence : en 2006 : Hommes : 42,3% ; Femmes : 34,6% ; Cible : en 2013 : Hommes : 32,3% ; Femmes : 24,6% ; <p>Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence : en 2006 : total : 22,6% ; Milieu rural : 24,9% ; Milieu urbain : 18,4% ; Cible en 2013 : total 17% ; Milieu rural : 20 % ; Milieu urbain : 15 % ; <p>Taux de couverture des besoins énergétiques alimentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence : 54% ; Cible : 75% <p>Taux de chômage (par sexe et tranche d'âge)</p> <p style="text-align: center;">Situation de référence en 2006 :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Hommes</td> <td style="text-align: center;">Femmes</td> </tr> <tr> <td>10-29 ans</td> <td style="text-align: center;">2,6%</td> <td style="text-align: center;">4,1%</td> </tr> <tr> <td>30-49 ans</td> <td style="text-align: center;">1,5%</td> <td style="text-align: center;">2,2%</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Cible en 2013 :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Hommes</td> <td style="text-align: center;">Femmes</td> </tr> <tr> <td>10-29 ans</td> <td style="text-align: center;">2%</td> <td style="text-align: center;">3,5%</td> </tr> <tr> <td>30-49 ans</td> <td style="text-align: center;">1%</td> <td style="text-align: center;">1,5%</td> </tr> </table>		Hommes	Femmes	10-29 ans	2,6%	4,1%	30-49 ans	1,5%	2,2%		Hommes	Femmes	10-29 ans	2%	3,5%	30-49 ans	1%	1,5%	<p>INSAE (RGPH, TBS) OCS MAEP MMPMEEJF OEF</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Effectivité de la réforme « Unis dans l'action » <p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instabilité politique - Corruption - Concurrence régionale - Catastrophes naturelles - Non application des réformes structurantes
	Hommes	Femmes																			
10-29 ans	2,6%	4,1%																			
30-49 ans	1,5%	2,2%																			
	Hommes	Femmes																			
10-29 ans	2%	3,5%																			
30-49 ans	1%	1,5%																			
Effet programme 1 : Les populations des milieux défavorisées, notamment les jeunes et les femmes, ont un accès accru à des emplois productifs décents à travers la promotion de l'entrepreneuriat.	<p>Nombre de jeunes et de femmes ayant trouvé un emploi décent dans les zones d'intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence : 0 ; Cible : 1300 <p>Nombre d'entreprises créées dans les zones d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence : 0 ; Cible : 500 	<p>INSAE (RGPH, TBS) OCS MAEP MMPMEEJF OEF</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Effectivité de la réforme « Unis dans l'action » <p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instabilité politique - Corruption - Concurrence régionale - Catastrophes naturelles - Non application des réformes structurantes 																		
Produit 1.1 L'environnement institutionnel et juridique propice à la création d'emploi est amélioré et les structures en charge de la promotion de l'emploi (ANPE, FNPEEJ, ...) offrent des prestations nouvelles et de qualité, notamment en faveur des jeunes et des femmes.	<p>Nombre de structures de promotion de l'emploi appuyées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence : 0 ; Cible : 3 <p>Nombre de bénéficiaires des prestations de services des structures de promotion de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence : ; Cible : ... 	<p>INSAE OCS MAEP MMPMEEJF OEF</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement favorable - Volonté politique existe <p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inexistence de la culture d'entrepreneuriat - Non-respect des normes 																		
Produit 1.2 Les jeunes et les femmes bénéficient de formations qualifiantes et d'appui à la création et la gestion d'entreprise pour améliorer leur accès à l'emploi	<p>Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation en création d'entreprises par sexe et par âge</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence : 0 ; Cible : 1000 	<p>INSAE OCS MAEP MMPMEEJF OEF</p>	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inexistence de la culture d'entrepreneuriat 																		
Produit 1.3 Les secteurs porteurs d'emploi sont identifiés et des mesures incitatives sont mises en œuvre pour favoriser	<p>Taux de chômage des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence : <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Hommes</td> <td style="text-align: center;">Femmes</td> </tr> <tr> <td>10-29 ans</td> <td style="text-align: center;">2,6%</td> <td style="text-align: center;">4,1%</td> </tr> <tr> <td>30-49 ans</td> <td style="text-align: center;">1,5%</td> <td style="text-align: center;">2,2%</td> </tr> </table>		Hommes	Femmes	10-29 ans	2,6%	4,1%	30-49 ans	1,5%	2,2%	<p>INSAE OCS MAEP MMPMEEJF OEF</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre effective des décisions du forum sur l'emploi des jeunes 									
	Hommes	Femmes																			
10-29 ans	2,6%	4,1%																			
30-49 ans	1,5%	2,2%																			

Effet	Indicateur Situations de référence et cibles 2013	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
l'insertion des jeunes et des femmes.	- Cible : baisse du taux de chômage de 10% par an Sous-emploi des jeunes - Situation de référence : ?? ; Cible : baisse de 20% sur la période Nombre de nouvelles Micro ou PME créées par an entre 2009-2012 - Situation de référence : ?? ; Cible : 500/ an		Risques - Lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles
Effet programme 2 : Les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, ont un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées en vue de la création d'entreprises agricoles et non agricoles viables en milieu rural et périurbain.	Part du quintile le plus pauvres dans les dépenses totales des ménages (par sexe) - Situation de référence : ; Cible : ...	INSAE OCS MAEP MMPMEEJF	Hypothèses - Bonne étude de faisabilité et bon plan d'affaires Risques - Taux d'intérêt demeure élevé - Faible taux de couverture des IMF
Produit 2.1 Les jeunes et les femmes bénéficient d'opportunités de financement durable des activités productives et génératrices de revenus via un système financier inclusif.	Proportion de jeunes et de femmes en milieu rural ayant accès au crédit et aux subventions. - Situation de référence : 30% ; Cible : 50%	INSAE OCS MAEP MMPMEEJF	Hypothèses - L'engagement de l'Etat en faveur de la Micro finance est maintenu Risques - Taux de crédits impayés élevés
Produit 2.2 Les jeunes et les femmes ont un accès accru aux technologies appropriées, à l'information commerciale et aux marchés	Nombre de centres communautaires fournissant l'information sur les marchés - Situation de référence : ; Cible : ... Km de pistes rurales réalisées dans les zones d'intervention - Situation de référence : ... ; Cible :	INSAE OCS MAEP	Hypothèses - Environnement est favorable - Volonté politique existe - Formation assurée - L'alphabétisation en langue nationale est effective Risques - Faible recul de l'analphabétisme - Faible taux de rendement post-formation
Produit 2.3 Les micro entreprises rurales ainsi que les petites et moyennes entreprises agroalimentaires, agroindustrielles et non agricoles améliorent leur productivité et la qualité de leurs produits.	Taux d'accroissement moyen du rendement agricole dans les zones d'intervention - Situation de référence : 10% ; Cible : 25% Nombre de produits à l'exportation conformes aux normes de qualité de l'UE : - Situation de référence ... ; Cible : ...	INSAE OCS MAEP	Hypothèses - Engagement plus affirmé du Gouvernement en faveur de la promotion de la recherche agricole Risques - Manque de culture d'entretien du système de production - Non-respect des normes
Produit 2.4 Les structures nationales en charge de la promotion des investissements élaborent et/ou mettent en œuvre des stratégies et programmes d'appui à l'accroissement des investissements productifs dans les zones rurales	Volume des investissements productifs réalisés en milieu rural - Situation de référence : ... milliards ; Cible : ...milliards	INSAE MIC MAEP MF	Hypothèses - Existence de potentialités de ressources locales viables - Existence de filières porteuses - Existence du marché Risques - Inadéquation par rapport aux normes
Produit 2.5 Le secteur privé contribue davantage à la création de richesses en milieu rural et au développement des filières porteuses grâce à la promotion des initiatives de partenariat public privé	Nombre de partenariats public privé dans le cadre des investissements et du développement des filières porteuses - Situation de référence : 0 ; Cible : 20	INSAE MIC MAEP MFE	Hypothèse - Existence de potentialités de ressources locales viables - Existence de filières porteuses - existence du marché Risque Inadéquation par rapport aux normes
Produit 2.6 Les structures de contrôle, de certification et de normalisation des produits agricoles, animaux, halieutiques et agroalimentaires disposent de ressources	Nombre de laboratoires d'analyse et de contrôle de qualité des produits et denrées agricoles d'origine végétale, animale et halieutique accrédités - Situation de référence : 2 ; Cible : 4	MIC MAEP	Hypothèses - Existence du personnel qualifié - Disponibilité de consommable de contrôle et d'analyse Risques - Techniques de contrôle ou

Effet	Indicateur Situations de référence et cibles 2013	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
additionnelles pour mieux accomplir leur mission.			d'analyses inappropriées
Effet programme 3 : Les populations pauvres et les groupes vulnérables ont un meilleur accès à l'information, aux ressources, et aux technologies appropriées pour améliorer leur sécurité alimentaire et garantir leur droit à l'alimentation.	Proportion de ménages disposant de stock couvrant la période de soudure - Situation de référence : 0 ; Cible : ...	INSAE ONASA MAEP	Hypothèses - Existence de potentialités de ressources locales viables - Fréquence et ampleur des crises alimentaires restent dans des limites gérables Risques - Faible réactivité des structures nationales et des collectivités locales
Produit 3.1 : Le Gouvernement adopte et met en œuvre un programme national de sécurité alimentaire.	Document de politique disponible et mis en œuvre - Situation de référence : 0 ; Cible : 1	FAO ONASA MAEP	
Produit 3.2 Le Ministère de l'Agriculture renforce le dispositif d'évaluation de la situation alimentaire et de prévention des crises alimentaires et l'adapte au contexte de la décentralisation.	Nombre de communes dotées d'un dispositif de prévention et de gestion de crises alimentaire - Situation de référence : 0 ; Cible : 40	INSAE ONASA MAEP	Hypothèses - Existence de ressources locales viables Risques - Faible adhésion des populations et des communautés à la base
Produit 3.3 Les collectivités locales, les communautés et les ménages disposent de capacités adéquates pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables.	Nombre de communes ayant un bilan alimentaire positif - Situation de référence : 44 en 2006 ; Cible : 64	INSAE ONASA MAEP	Hypothèses - Existence de potentialités de ressources locales viables - Groupes cibles clairement identifiés Risques - Faible qualité des ressources humaines et manque de suivi dans les actions au sein collectivités locales
Effet programme 4 : Les communautés locales développent des stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour assurer un développement durable.	Nombre de PDC ayant intégré la problématique des changements climatiques - Situation de référence : ; Cible : Part du budget communal affecté aux externalités climatiques - Situation de référence : ; Cible :	INSAE ONASA MAEP	Hypothèses - IEC des populations sur les changements climatiques et leurs impacts Risques - Peu de formation dans les domaines liés aux changements climatiques (océanographie)
Produit 4.1 Les communautés locales formulent des stratégies et mettent en œuvre des techniques d'adaptation aux impacts des changements climatiques sur les ressources en eau des zones arides et des régions humides.	Taux de perte des récoltes dues aux aléas climatiques - Situation de référence : ... ; Cible : Proportion de producteurs adoptant l'agroforesterie - Situation de référence : ...% ; Cible : .%	MEPN MAEP	Risques - Manque d'infrastructures de collecte des eaux de pluies - Non respect des normes techniques de production et de transformation
Produit 4.2 Les populations vulnérables ont un accès accru aux énergies renouvelables	Proportion de ménages adoptant les sources d'énergies renouvelables - Situation de référence : % ; Cible : .%	MMEP MEPN	Hypothèses - IEC des populations sur les ressources énergétiques et les techniques d'utilisation courantes (électricité, énergies solaires, plate forme multifonctionnelle)
Produit 4.3 Les communautés locales élaborent et mettent en œuvre les plans fonciers ruraux de leurs différentes zones agro écologiques pour la sécurisation et la gestion durable des terres	Nombre de Communes disposant de PFR - Situation de référence : 7 en 2007 ; Cible : 40 en 2013	MEPN MAEP	Hypothèses - Environnement propice Risques - Non application des textes

2.2. Accès équitable aux services sociaux de base

Effet	Indicateur Situations de référence et cibles 2013	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
Effet 2 de UNDAF : D'ici 2013, les populations bénéficient d'un accès accru et plus équitable aux services sociaux de base de qualité	<p>Taux de mortalité infanto juvénile; Situation de référence : 125 ‰ ; Cible: 70 ‰</p> <p>Ratio de mortalité maternelle; Situation de référence : 397 ; Cible: 170</p> <p>TBS; Situation de référence : 86,09% (F), 95,55% (T) ‰ ; Cible 100%</p> <p>Taux de prévalence contraceptive Situation de référence : 6,1 ‰ ; Cible: 15%</p> <p>Besoins non satisfaits en planification familiale : Situation de référence : 27% ; Cible: 15%</p> <p>Prévalence du VIH : Situation de référence : 1.2% ; Cible: 0.8%</p> <p>% d'enfants victimes de 6-17 ans victimes de la traite, d'exploitation, et abus réintégré: Situation de référence : 2 ‰ ; Cible: 1%</p> <p>Taux d'enregistrement à la naissance : Situation de référence : 60,3% (enfants <5 ans) ; Cible: 75%</p>	<p>EDS 2006 et 2011</p> <p>Enquêtes des projets de lutte contre la traite, l'exploitation et d'abus d'enfants RGPH 4 (2012)</p> <p>Annuaire de statistiques scolaires 2006 à 2013</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement politique et social stable et sécurisé.
Effet programme : 1. Les populations, en particulier les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les adolescents ont accès et utilisent davantage des services de santé et de nutrition de qualité	<p>Taux de fréquentation des services de santé; Situation de référence : 44% (total) ; 79% (< 5 ans) ; Cible: 60% (total) ; 95% (< 5 ans)</p> <p>Consultations prénatales; Situation de référence : 84,1% ; Cible: >90%</p>	<p>Annuaire des statistiques sanitaires 2006 à- 2013</p> <p>PNDS 2007-2016</p> <p>EDS 2006 et 2011</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité aux services de santé en terme de coût des prestations et de la disponibilité des infrastructures améliorée
Produit 1.1: Les zones sanitaires planifient et fournissent des soins de santé et de nutrition de qualité aux populations et en particulier aux enfants de moins de cinq ans, aux femmes enceintes et aux adolescent(e)s	<p>Taux de couverture de service de santé; Situation de référence : 89% ; Cible: 100%</p> <p>Couverture vaccinale pentavalent</p> <p>Couverture vaccin anti – rougeoleux 61% ; cible 80%</p> <p>Accouchement assisté</p>	<p>Annuaire des statistiques sanitaires 2006 à- 2013</p>	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lenteur dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation administrative
Produit 1.2 : Les femmes enceintes, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents sont pris en charge conformément à la stratégie de survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.	<p>% de structures sanitaires offrant des soins obstétricaux d'urgence de base (SOUB) et complets (SOUC) : Situation de référence : 22,9% ; Cible: 80%</p> <p>P1.3. Proportion de ZS mettant en œuvre la PCIME : Situation de référence : 64,7% (22 ZS) ; Cible: 88,25% (30 ZS)</p> <p>% d'enfants de moins de cinq ans recevant un antipaludique dans les 24 heures : Situation de référence : 24,7% ; Cible: 50%</p> <p>% d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale : Situation de référence : 22,6% ; Cible: 17%</p> <p>% d'enfants de 6 à 59 mois ayant reçu une dose de Vit A dans les 6 derniers mois précédant l'enquête : Situation de référence : 60,7% ; Cible: 95%</p>	<p>EDS 2006 et 2011</p> <p>SNIGS</p> <p>PNDS</p>	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de motivation du personnel - Insécurité de l'emploi dans le secteur de la santé - Insuffisance de culture de dialogue entre enfants et parents

Effet	Indicateur Situations de référence et cibles 2013	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
Produit 1.3 : Les populations ont des connaissances et des pratiques favorables à la santé et à la nutrition	Taux d'allaitement exclusif chez les enfants de 6 mois ; Situation de référence : 43% ; Cible: 60% % d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaires imprégnées d'insecticide (MIILD). Situation de référence : 20,2% ; Cible: 80% % de ménages consommant du sel adéquatement iodé : Situation de référence : 54,4% ; Cible: 80% % de mères ayant recherché des conseils ou un traitement auprès d'un personnel de santé : Situation de référence 2006: diarrhée 20,8% ; fièvre 36,8% ; IRA 35,7% ; Cible: ND	EDS 2006 et 2011 PNDS	Risques - Persistance de croyances créant une résistance aux pratiques favorables à la santé et la nutrition. - Fort taux d'analphabétisme
Produit 1.4 : Les communautés disposent davantage d'ouvrages adéquats pour l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base	Taux de couverture en eau potable : Situation de référence : 71% ménages; Cible: 75% % des ménages disposant de latrines ou toilettes : Situation de référence : 37,2% ; Cible: 56% Prévalence des maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de cinq ans : Situation de référence : 9% ; Cible: ND	EDS2006 et 2011 RGPH 4 (2012) SNIGS PNDS	Hypothèses - Les communautés mobilisent leur participation complémentaire. - Les maires s'impliquent davantage dans l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement de base dans leurs communes respectives. Risques - Insuffisance de mobilisation des ressources financières.
Effet Programme 2 : La prévention de l'infection au VIH et la prise en charge globale des PVVIH sont renforcées et intensifiées pour aller vers l'accès universel.	Prévalence du VIH; Situation de référence : 1,2 % (1,5% Femmes 0.8% Hommes), Cible : <1%	Rapports de surveillance épidémiologique EDS 2006 et 2011 Modèle de l'Impact de sida au Bénin PNDS	Risques - Utilisation non adéquate des ressources mobilisées - Forte mobilité du personnel de santé et de prise en charge - Stigmatisation des PVVIH risquent d'entraver le processus de prévention et de prise en charge.
Produit 2.1 Les acteurs de la lutte contre le VIH/Sida (des secteurs public et privé et de la société civile) ont un leadership renforcé dans leur domaine respectif et interviennent tous sous la coordination du CNLS dans le cadre des Three Ones	Pourcentage de structures intervenant dans la lutte contre le VIH/Sida sous la coordination effective du CNLS : Situation de référence : <50% ; Cible: 95%	Enquêtes Rapport UNGASS	Risques - Utilisation non adéquate des ressources mobilisées - Non respect des rôles des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre et dans la coordination - Faible implication des leaders - Perception du VIH/Sida dans les communautés risque d'empêcher un dialogue et la réceptivité des messages. - Stigmatisation des PVVIH risquent d'entraver le processus de prévention et de prise en charge.
Produit 2.2 Les femmes enceintes, les adolescents, les jeunes et les autres populations vulnérables ont accès aux services de prévention et les utilisent davantage.	Nombre de femmes enceintes ayant accès et utilisant les services de PTME : Situation de référence : 40% ; Cible: 80% Pourcentage de jeunes 15-24 ans utilisant correctement les préservatifs avec un partenaire non régulier ¹⁷ : Situation de référence : 27,7% (femmes 15-24 ans) et 44,8% (hommes 15-24 ans) ; Cible: ND Proportion d'homme/femme ayant utilisé de préservatif au cours des derniers rapports sexuels à haut risque : Situation de référence H : 41,2% ; Cible: 75% ; Situation de référence F : 25% ; Cible: 75% Pourcentage des adolescents et de jeunes de 15-24 ans qui ont une connaissance complète du SIDA: Situation de référence : 13,8% (femmes 15-24 ans) et 30,38% (hommes 15-24 ans) ; Cible: 50%	Rapports d'activités du PNLS EDS 2006 et 2011 Enquêtes de surveillance épidémiologique et comportementales Rapport UNGASS	Risques - Utilisation non adéquate des ressources mobilisées - Stigmatisation des PVVIH risquent d'entraver le processus de prévention et de prise en charge - Faible niveau d'instruction des femmes Hypothèses - Les hommes et les leaders d'opinions sont favorables à la PTME et encouragent les femmes à utiliser les services adéquats.

¹⁷ Femmes 15-24 ans ayant eu des rapports sexuels à hauts risques au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête et ayant déclaré avoir utilisé un condom au cours des derniers rapports à risques.

Effet	Indicateur Situations de référence et cibles 2013	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
	<p>Pourcentage de jeunes de 15-24 ans qui identifient correctement les manières de prévenir la transmission sexuelle du VIH et qui rejettent les principales idées fausses sur la transmission du VIH : Situation de référence : 13,8% (femmes 15-24 ans) et 30,38% (hommes 15-24 ans) ; Cible: 95%</p> <p>P2.7. Nombre de travailleurs de sexe utilisant systématiquement les préservatifs : Situation de référence : ND ; Cible: 90%</p>		
Produit 2.3 Les PVVIH et les personnes affectées y compris les OEV ont accès à des services de prise en charge globale (CDV, soins, soutien..) de qualité.	<p>Personnes sous ARV y compris les enfants : Situation de référence : 9000 ; Cible: 16000</p> <p>% d'OEV bénéficiant de soutien selon les normes et procédures nationales (éducation, nutrition, santé). - Situation de référence : 10 000 ; Cible: 26 000</p> <p>% de PVVIH y compris les enfants sous ARV et leurs ménages bénéficiant d'un appui nutritionnel : Situation de référence : NA ; Cible: 80%</p> <p>% de cas dépistés de tuberculose contagieuse guéris: Situation de référence : ND; Cible: 85%</p>	<p>Rapport d'activités du PNLS</p> <p>PNDS</p> <p>Rapports d'activités du Ministère de la Famille</p> <p>EDS 2011</p> <p>Rapport UNGASS</p>	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ruptures de stock des médicaments, des réactifs et des aliments - Suspension des financements pour l'achat des médicaments y compris les ARV - Stigmatisation des PVVIH risquent d'entraver leur prise en charge - Faible pouvoir économique des PVVIH pour supporter certaines charges
Effet de Programme 3: Tous les enfants d'âge préscolaire et scolaire bénéficient de services d'éducation de qualité leur permettant d'achever le cycle d'études primaires..	<p>TNS : Situation de référence : 72.45% (F), 79,87% (T) % ; Cible 100%</p> <p>Taux d'achèvement primaire : Situation de référence : 48% (F), 59% (T) % ; Cible 91%</p>	<p>Annuaire statistiques RGPH 4(2012)</p>	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiabilité et régularité de la production des statistiques améliorées suite à l'appui du SNU (produit 4.4) ainsi que des autres PTF
Produit 3.1 : Dans les zones d'intervention, les enfants d'âge préscolaire bénéficient d'un encadrement conforme à l'approche intégrée pour le développement du jeune enfant.	<p>Taux d'encadrement au préscolaire : Situation de référence : 5% (2005, Source : Plan Décennal); Cible 15%</p>	<p>Rapports de routine</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination étroite entre les responsables sectoriels assurée
Produit 3.2 : Dans les zones d'intervention, toutes les écoles disposent d'un environnement physique et pédagogique conforme aux normes EQF/école amie des enfants.	<p>% d'écoles correspondant aux normes EQF dans les zones d'interventions (disposant de l'équipement, des points d'eau, des latrines, des manuels et autres matériels pédagogiques conformes aux ratios établis par les normes scolaires établies) Situation de référence : ND ; Cible: ND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classes en matériaux durables : 75.8% (2005) - Elèves disposant de tables assises sur des tables-bancs : 83 (2005, Source : Plan Décennal). Cible : 100%. - Ecoles disposant d'eau courante : 26.8% (2004). Cible : 80% (zones d'intervention) - Ecoles disposant de la latrines. Situation de référence : ND. Cible : 90% - Manuels. Situation de référence : 73% . Cible : 100% <p>NB : les situations de référence concernent le niveau national (Source : Plan Décennal et Annuaire Statistiques)</p>	<p>Rapports de routine</p> <p>Annuaire des statistiques scolaires</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des normes par le MEMP
Produit 3.3 : Dans les zones d'intervention, enseignants et le corps de contrôle pédagogique et administratif sont capables d'assurer une éducation de qualité.	<p>% d'enseignants qualifiés : Situation de référence : 50% ; Cible: 80%</p> <p>% d'enseignants supervisés conformément aux normes applicables dans les zones d'interventions. Situation de référence : ND ; Cible: ND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignants supervisés par un inspecteur ou un CP pendant l'année scolaire. Situation de référence : ND. Cible : 60%. <p>Source : Plan Décennal</p>	<p>Rapports de routine</p> <p>Rapports de suivi de la mise en œuvre du Plan Décennal</p> <p>Annuaire des Statistiques Scolaires</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corps de contrôle pédagogique renforcé au niveau central. - Moyens de déplacement assurés aux superviseurs.
Produit 3.4 : Dans les zones d'intervention, les enfants des écoles appuyées sont en bonne santé, sont protégés contre les violences et participent activement à la vie de l'école et à la promotion des droits des enfants, en	<p>Taux de rétention et de réussite dans les écoles bénéficiaires de programmes d'alimentation scolaire et/ou de programme de santé scolaire dans les zones d'intervention. Situation de référence : ND ; Cible: ND</p> <p>Taux d'abandon. Situation de référence (au niveau national) : 11.68%. Cible : 0%</p>	<p>Rapports de routine.</p> <p>Résultats Annuaire statistiques scolaires.</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration intersectorielle au niveau central, déconcentré et local/école

Effet	Indicateur Situations de référence et cibles 2013	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
particulier le droit à l'éducation.	Nb de cas de violences reportés. % de cas sanctionnés sur les cas reportés. Situation de référence : ND ; Cible: ND		
Produit 3.5 : Dans les zones d'intervention à déficit alimentaire, les élèves bénéficient de programmes d'alimentation scolaire renforcés.	Nb d'écoles et d'enfants bénéficiaires de cantines dans les zones d'intervention. Situation de référence : ND ; Cible: ND Ecoles disposant de cantines. Situation de référence : 14.9% (niveau national). Cible : 500	Documents d'analyse statistique Annuaire statistiques scolaires MEMP Rapport à mi-parcours du projet	Hypothèses - Projets conjoints entre partenaires (PAM-UNICEF-FAO)
Effet de programme 4 : Les populations les plus vulnérables notamment les enfants, les adolescents (es) et les femmes bénéficient d'une prévention et d'une protection accrues contre les violences, les abus et exploitations	% d'enfants victimes de 6-17 ans victimes de la traite, d'exploitation, et abus réintégrés : Situation de référence : 80% ; Cible: 90% % d'enfants victimes de 6-17 ans victimes de la traite, d'exploitation, et abus réintérés : Situation de référence : 25% ; Cible: 40% Taux d'utilisation des services de prévention et de prise en charge Situation référence : Valeur non disponible Cible : 50%	EDS 2006 et 2011 Enquêtes des projets de lutte contre la traite, l'exploitation et d'abus d'enfants RGPH 4 (2012) Annuaire de statistiques scolaires 2006 à 2013 Rapport d'évaluation et d'enquêtes Divers Documents (Statistiques de la Brigade de Protection des Mineures, registres et rapports des forces de sécurité publique et des directions techniques/structures) Rapports d'activités des partenaires	Hypothèses - Volonté politique pour assurer la prévention et la protection des plus vulnérables contre les violences, les abus et exploitations. - Engagement réel de tous les acteurs et mobilisation des ressources humaines - Existence de cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques Risques - Insuffisance de ressources financières - Forte mobilité des cadres techniques qui mettent en risque la pérennité des interventions - Lourdeur administrative dans la mise en œuvre des politiques programmes et de protection et de prévention
Produit 4.1 : Les populations les plus vulnérables bénéficient de structures de prévention et de prise en charge de qualité conformément aux normes et standards en vigueur.	- Proportion d'instruments juridiques élaborés ou adoptés en faveur des femmes, des enfants et des adolescents victimes des pires formes de travail y compris la traite, et de violences ou privés de leur milieu familial (cible = 100% des d'instruments élaborés au cours de la période) - Proportion des textes de lois et de politiques dont les décrets d'application ont été pris (cible = 100% des textes pris au cours de la période) - Proportion de structures de mise en œuvre des textes d'application des instruments juridiques ayant bénéficié de renforcement de capacités (cible = 90% des structures au cours de la période) - Nombre d'instruments juridiques disséminés et vulgarisés (situation de référence = 1 cible = 5); - Nombre / Proportion des populations les plus vulnérables prises en charge.	Documents de lois, politiques et stratégies Décrets et arrêtés d'application	Hypothèses - Volonté politique pour assurer la prévention et la protection des plus vulnérables contre les violences, les abus et exploitations - Disponibilité des ressources humaines de qualité - Disponibilité d'autres partenaires sur le terrain - Engagement et implication des leaders communautaires pour des actions de prévention Risques - Absence de financement - Forte mobilité des cadres techniques qui remettent en question la pérennité des interventions - Le non respect des normes et standards en matière de prise en charge - Insuffisance de personnels prestataires des services de prévention et de protection
Produit 4.2 : Les populations les plus vulnérables, notamment celles ne bénéficiant pas d'une couverture formelle, ont accès à des mécanismes de protection sociale (mutuelle de santé, système de micro – assurance).	Nombre de nouveaux textes de lois favorables à la protection sociale - Situation de référence : 0 ; Cible : 5 Nombre de personnes couvertes par une mutuelle de santé ou une micro assurance Situation de référence : 19.580 bénéficiaires (2003)	INSAE OCS MAEP MMPMEEJF Système d'information des mutuelles Législation UEMOA sur les mutuelles sociales Enquêtes	Hypothèses - La volonté proactive de l'Etat d'appuyer ce mouvement est confirmée. - Les organisations socioprofessionnelles, les organisations communautaires, les réseaux de micro finance organisent des mutuelles de santé ou autre formes de micro assurance santé. Risques - Difficultés de contractualisation avec l'offre de soins. - Adhésions limitées par la capacité contributive

Effet	Indicateur Situations de référence et cibles 2013	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
-------	--	--------------------------------------	-----------------------

2.3. Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif

Effet	Indicateurs Situation de référence et cible 2013	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
EFFET UNDAF 3 : D'ici 2013, les institutions publiques, les collectivités locales et la société civile mettent davantage en œuvre les règles de bonne gouvernance ainsi que les mécanismes de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'absorption de l'APD <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence 40% ; Cible : 85% - Taux de participation aux consultations nationales et aux processus décisionnels <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence (base 2006) : 65% / Cible : 70%-80% - Proportion de députés femmes à l'Assemblée Nationale <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence 10,84% (base 2007) / - Cible : 28% - Proportion des femmes élues Maires <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence 5% Cible : 10% 	Rapports et publications officiels	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement politique favorable - Engagement ferme des PTF à appliquer la Déclaration de Paris - Renforcement de la coordination entre les PTF et la concertation avec les partenaires nationaux - Respect strict de la neutralité par les PTF - Engagement des femmes et des jeunes <p>Risque</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation des institutions
Effet programme 1 : Le gouvernement pilote mieux la réforme administrative et les cadres stratégiques de références (OMD, OSD, SCRP)	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation des ministères élaborés et mis en œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence 3 Cible : 15 - - 	Rapports	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement politique favorable <p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de plusieurs pôles d'impulsion - Grèves intempestives des Agents publics
Produit 1.1: Les Gouvernements disposent de politiques/stratégies globales et sectorielles pour atteindre les OMD, et d'institutions administratives capables de les mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services de l'administration publique ; <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence 24% Cible 80% - Plan de communication et de plaidoyer sur les OMD <ul style="list-style-type: none"> Situation de référence 0 ; Cible 1 - Taux de consommation des crédits <ul style="list-style-type: none"> - Référence 63% Cible 100% - Délais moyens de passation des marchés des Ministères <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence : 75 jours Cible : 3 jours - Proportion de cadres A1 de l'administration publique ayant bénéficié d'une formation en matière de formulation, exécution ou de suivi évaluation ; <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence : .. Cible 80% 	Documents de politiques et stratégies sectoriels approuvés en Conseil des Ministres Décret et arrêtés ministériels Rapports d'Enquêtes Document de Budget programme disponible Rapports d'exécution des Budgets Rapports d'identification des gaps de capacités dans chaque secteur et sous secteur de développement Autres rapports, enquêtes et publications	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de plusieurs pôles d'impulsion avec des chevauchements - Grèves intempestives des Agents publics - Relâchement dans la lutte contre la corruption - Politisation de l'administration publique
Produit 1.2 : Le Gouvernement assure une meilleure coordination et gestion de l'aide conformément au Plan d'action de la Déclaration de Paris	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'APD comptabilisées dans le budget de l'Etat ; <ul style="list-style-type: none"> - Référence 30% Cible 60% 	Rapports et Publications	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Motivation des fonctionnaires - Existence des ressources
Produit 1.3 : Le Conseil National de statistique, l'INSAE et les autres structures nationales et déconcentrées disposent de capacités pour produire et diffuser une information statistique fiable	<ul style="list-style-type: none"> - La base de données intégrée est mise en place et opérationnelle ; <ul style="list-style-type: none"> - Situation de Référence 0 Cible 1 - Nombre d'enquêtes de séro surveillance sentinelle et comportementales réalisées et diffusées <ul style="list-style-type: none"> Situation de référence ... ; Cible ... - Annuaire statistique de l'éducation produite 3 mois après la clôture de l'année scolaire <ul style="list-style-type: none"> Situation de référence ; Cible - Base de données harmonisées sur les populations en situation de vulnérabilité 	Rapports et Publications	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résistance au changement dans le secteur public - Forte politisation de l'administration publique <p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique
Effet Programme 2 : Le Parlement et les autres institutions publiques en charge du contrôle de l'action publique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrôle d'inspection et d'évaluations effectuées <ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence Cible 4 	Rapports et Publications Rapport Doing Business de la Banque Mondiale	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible utilisation des capacités acquises

Effet	Indicateurs Situation de référence et cible 2013	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
exercer efficacement leurs missions			
Produit 2.1 : Les députés élaborent et votent les textes législatifs et assurent un meilleur contrôle de l'action gouvernementale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de députés formés ; - Situation de Référence 40 Cible 83 - Nombre de lois de règlement examinées durant la législature - Référence 2 Cible 5 - Taux de production législative - Situation de Référence 5% Cible 20% 	Rapports et Publications	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité à bonne date du compte administratif <p>Risque</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de volonté politique
Produit 2.2 : Les Corps de contrôle de l'Etat assurent davantage le contrôle et l'inspection des services publics	<ul style="list-style-type: none"> - La régularité des missions d'audit de contrôle et d'inspection - Situation de Référence Cible au moins un rapport par structure et par an 	Rapports des missions d'audit, de contrôle et d'inspection	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique <p>Risque</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résistance au changement
Effet Programme 3 : Les OSC et les populations, notamment les femmes et les jeunes, participent davantage au processus de prise de décision et à la gestion des affaires publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation aux processus de consultation nationale - Situation de référence Cible - Taux de participation aux processus décisionnels - Situation de référence 65% (2006) Cible 70%-80% 	Rapports et Publications Observatoire de la Famille et de l'Enfant	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction du taux d'analphabétisme
Produits 3.1 : Les OSC disposent davantage de capacités pour assurer un meilleur contrôle de l'action publique y compris au niveau local.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports alternatifs sur l'exécution du budget. - Situation de référence 1 (2006): Cible : 2 	Rapports et Publications OLC, FONAC, TI-BENIN, ALCRER LDCB	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corruption, - Lenteur
Produit 3.2 : La femme participe davantage à la gestion des affaires publiques et est mieux représentée dans les instances de prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes détenant des postes électifs et de nomination. - Situation de référence 15% Cible 30% 	Rapports et Publications (AN, Gouvernement, ONG)	<p>Risque</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corruption
Produit 3.3 : Le secteur privé et le Gouvernement œuvre davantage pour la promotion et la dynamisation du partenariat public-privé (PPP)	<ul style="list-style-type: none"> - Politique en matière de PPP disponible et mise en œuvre - Situation de référence : 0 Cible : 1 	Rapports et Publications (Gouvernement, CNPB, CCIB, MDPEEAP)	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transfert effectif des compétences et des ressources aux communes - Communes disposant de ressources humaines de qualité - Les PTF abondent le FADEC.
Effet programme 4 : Les collectivités territoriales décentralisées promeuvent la gouvernance participative et assument efficacement leur mission de développement local	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement des ressources propres des communes ; - Situation de Référence: Cible : - Taux d'accroissement des transferts financiers aux communes. - Situation de Référence: 2006-2007 : 15,74% Cible : 60% 	Rapports et Publications	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation et de déconcentration - Niveau d'instruction trop faible de certaines personnes pour saisir les Concepts - Manque de volonté et d'engagement politique
Produit 4.1 : Les collectivités locales planifient, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'actions de développement local selon l'approche Droits Humains	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des communes disposant de SDAC, PDC, et de budgets locaux élaborés selon l'approche Droits Humains ; - Situation de Référence: moins de 10% ; Cible : 60% - Pourcentage de collectivités locales mettent en œuvre la budgétisation sensible Genre. - Situation de Référence 0% Cible 70% 	Rapports et Publications	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les administrations communales disposent de ressources humaines de qualité - Disponibilité des outils de référence
Produit 4.2 : Les collectivités locales disposent davantage de ressources en vue de la mise en œuvre effective des stratégies de développement local	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs communaux formés sur les stratégies de mobilisation des ressources - Situation de Référence: A renseigner Cible : 100 - Part des ressources externes sur budget total de la commune - Situation de Référence: A renseigner Cible : 30% 	Rapports et Publications	<p>Risque</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté politique
Effet programme 5 : Les Institutions Publiques et la société civile protègent et promeuvent mieux les Droits	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de population par genre connaissant leurs droits et devoirs. - Situation de Référence: Enquête légère à réaliser Cible 50% 	Rapports, Publications et enquêtes	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique

Effet	Indicateurs Situation de référence et cible 2013	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
Humains et sensibilisent davantage les populations sur leurs droits et devoirs			
Produit 5.1 : Le Gouvernement harmonise la législation nationale avec les instruments et standards internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports périodiques sur l'application des instruments internationaux des droits humains validés par le Comité International des Droits Humains. - Situation de Référence : ... Cible 8 	Rapports, Publications et enquêtes	
Produit 5.2 : Les pouvoirs publics tiennent compte des droits humains et de l'équité/genre dans la programmation et la budgétisation des dépenses publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ministères ayant un budget préparé selon l'approche des droits humains et l'équité genre. - Situation de Référence 0 Cible 26: 	Rapports et Publications -Observatoire de la Famille et de l'Enfant	Hypothèses <ul style="list-style-type: none"> - Existence de compétences et d'outils en matière de budgétisation selon l'approche des Droits Humains et l'équité/Genre Risque <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise budgétisation
Produit 5.3 : Les institutions publiques et les Organisations de la Société Civile assurent au profit des populations, notamment les groupes vulnérables, la vulgarisation des droits fondamentaux de l'homme au niveau communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des textes de lois favorables aux droits fondamentaux vulgarisés ; - Situation de Référence: ; Cible : 80% - Nombre de centres polyvalents d'écoute et d'orientation sur les droits humains opérationnels. - Situation de Référence : 0 Cible 6(un par ancien département) 	Rapport et Publication	Hypothèse <ul style="list-style-type: none"> - Que le vote du budget national intègre les besoins en ressources requises
Effet programme 6 : Le Gouvernement et les communautés locales assurent une meilleure prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'exécution physique du memento national du gestionnaire de crises (Plan OSEC). - Situation de Référence ce : 0% ; Cible 60% - Nombre de décès par an et par type de crise/catastrophe naturelle - Situation de Référence: 10% ; Cible : 2% 	Rapports périodiques des services de protection civile. Rapport technique des projets. Enquêtes spécifiques. Etudes et sondages qualifiés	Hypothèse <ul style="list-style-type: none"> - Que les populations soient sensibilisées et qu'elles adhèrent à la démarche
Produit 6.1 : Les structures nationales et les acteurs locaux maîtrisent les outils de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de populations formées sur la gestion des crises et catastrophes naturelles. - Situation de Référence: 5% ; Cible : 30% - Pourcentage de communes disposant de comités de veille et d'anticipation. - Situation de Référence: 0% Cible 30% 	Rapports périodiques des services de protection civile. Rapport technique des projets. Enquêtes spécifiques. Etudes et sondages qualifiés	Hypothèse <ul style="list-style-type: none"> - Que la presse locale écrite et parlée s'engage dans le processus
Produit 6.2 : Les communautés locales ont élargi leurs accès à l'information sur les phénomènes extrêmes futurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stations climatologiques fonctionnelles - Situation de Référence: 3 Cible : 12 - Nombre de personnes formées à la production d'informations utiles à l'alerte précoce - Situation de Référence: 50 Cible : 200 - Nombre d'exercice de pilotage du système d'alerte précoce 	Rapports périodiques des services de protection civile. Rapport technique des projets. Enquêtes spécifiques. Etudes et sondages qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Que la participation des populations soit obtenue
Produit 6.3 : Les structures nationales et les communautés locales identifient et diffusent les connaissances et savoirs endogènes favorables à la prévention et à la maîtrise des catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de connaissances et savoirs endogènes identifiés et testés. - Situation de Référence : 0 Cible : 5 	Rapports périodiques des services de protection civile. Rapport technique des projets. Enquêtes spécifiques. Etudes et sondages qualifiés	Risques <ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté politique : existence de plusieurs pôles d'impulsion avec des chevauchements - Grèves intempestives des Agents publics
Produit 6.4 : Les structures nationales et les communautés locales prennent part annuellement au processus de mise en place du plan de contingence inter-agence opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation des agences a la mise a jour du plan de contingence - Implication des ministères dans le processus - Nombre de simulation mises en oeuvre 	Plan de contingence a jour chaque année. Rapport des exercices de simulation	Risques <ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté politique - Difficulté à mobiliser le SNU et ses partenaires

Annexe 3 : Articulation entre les OMD, les OSD et le PCNUAD

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)	Prise en charge des OMD par les Orientations Stratégiques de Développement (OSD)	Contribution du PCNUAD à la réalisation des axes stratégiques des OSD visant à faciliter l'atteinte des OMD
Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Assainissement et stabilité du cadre macroéconomique. Promotion du renouveau économique, à travers notamment (i) l'amélioration du système de production agricole, (ii) la promotion de nouvelles filières porteuses et (iii) le renforcement de la productivité et de la compétitivité dans les autres secteurs.	Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale à travers : (i) un meilleur accès aux ressources productives, (ii) la diversification de la production, (iii) la création d'emplois décents, (iv) le renforcement de la sécurité alimentaire.
Education primaire pour tous	Renforcement du capital humain à travers notamment l'amélioration de la performance et de la gestion du système éducatif.	Accès équitable aux services sociaux de base à travers : (i) l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation primaire, (ii) le maintien et l'achèvement dans l'éducation primaire, notamment pour la jeune fille.
Egalité des sexes et promotion de l'autonomie des femmes	Renforcement du capital humain à travers notamment la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.	Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale à travers un meilleur accès aux ressources productives (en ciblant les femmes) Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif travers notamment la participation des femmes dans la gestion des affaires publiques.
Réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Renforcement du capital humain à travers notamment (i) le renforcement des services de santé, (ii) le développement d'une offre sanitaire de référence et (iii) la maîtrise de la prévalence du paludisme et des maladies endémiques.	Accès équitable aux services sociaux de base à travers : (i) l'amélioration de la qualité et (ii) de l'accès aux services de santé infanto – juvénile.
Amélioration de la santé maternelle	Renforcement du capital humain à travers notamment (i) le renforcement des services de santé, (ii) le développement d'une offre sanitaire de référence et (iii) la maîtrise de la prévalence du paludisme et des maladies endémiques.	Accès équitable aux services sociaux de base à travers : (i) l'amélioration de la qualité et (ii) de l'accès aux services de santé maternelle.
Combat contre le VIH/Sida, le paludisme et les autres maladies	Renforcement du capital humain à travers notamment la maîtrise de la prévalence du VIH/SIDA.	Accès équitable aux services sociaux de base à travers le renforcement de la prévention contre le VIH/Sida et de la prise en charge des malades pour aller vers l'accès universel.
Environnement durable	Développement équilibré et durable de l'espace national à travers notamment le renforcement de la conscience environnementale, la protection de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles.	Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale à travers la prise en compte de l'impact des changements climatiques. Promotion de la bonne gouvernance (environnementale) et du développement participatif à travers une meilleure prévention et gestion des crises / catastrophes naturelles en vue d'atténuer l'impact sur la vulnérabilité des couches sociales défavorisées.
Partenariat mondial pour le développement	Promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux à travers notamment (i) la reconstruction d'une administration moderne et efficace au service du développement, (ii) la promotion d'une culture de transparence dans la gestion des affaires publiques, du dialogue social et du développement participatif.	Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif à travers : (i) la mise en œuvre de la réforme administrative et institutionnelle et le renforcement des capacités de gestion du développement, (ii) la consolidation de la réédiction des comptes publics, (iii) le renforcement du processus participatif et de gestion du développement local.

Situation des OMD en 2006

Objectifs	Cibles	Indicateurs retenus au Bénin	Valeur courante de l'indicateur
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de 50% la proportion de la population béninoise vivant en dessous du seuil de pauvreté en faisant passer l'indice de pauvreté à 15% d'ici 2015	1. Indice de la pauvreté monétaire	37,4%
		2. Indice de Pauvreté Humaine	40%
	2. D'ici à 2015, réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de malnutrition	3. Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	22,6%
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. D'ici à 2015, assurer l'instruction primaire à tous les enfants en âge d'aller à l'école	4. Taux brut de scolarisation dans le primaire	96%
		5. Taux d'achèvement au primaire	54%
		6. Taux d'alphabétisation	45,6
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 et, à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	7. Rapport fille - garçon dans le primaire et le secondaire	0,75
		8. Pourcentage des élus locaux par sexe (% des femmes)	3,2%
		9. Indicateur de participation de la femme	0,356
4. Réduire la mortalité infantile	5. Réduire le taux de mortalité infanto juvénile de 166,5 pour mille en 1996 à 90 pour mille en 2015	10. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	125 pour 100 000
		11. Taux de mortalité infantile	67%
		12. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	61%
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire le taux de mortalité maternelle de 498 en 1996 à 390 pour cent mille naissances vivantes en 2015	13. Taux de mortalité maternelle	397 pour 100 000
		14. Proportion d'accouchements assistés	72%
		15. Taux de couverture en soins prénatals	88%
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. Réduire la prévalence des IST/VIH/SIDA	16. Taux de prévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes de 15 à 24 ans	2%
		17. Taux d'utilisation de la contraception	17,0%
		18. Nombre d'enfants orphelins du SIDA	370873
	8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	19. Taux de prévalence du paludisme	116 pour 1000
		20. Taux de létalité due au paludisme	5,8 pour 1000
		21. Taux de prévalence de la tuberculose	4,5%
		22. Taux de fréquentation des services de santé	43,9%
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes du développement durables dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	23. Superficie des terres protégées (en %)	0,18%
		24. Mode d'évacuation des ordures ménagères (Taux de collecte des ordures)	15%
		25. PIB par unité énergétique consommée (rendement énergétique)	3,2%
		26. Emission de dioxyde de carbone (par habitant)	300
	10. Réduire de moitié d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	27. Proportion de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable	52%
		28. Proportion de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable	44%
	11. Réussir d'ici à 2015, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 2/3 des béninois vivant dans des taudis	29. Proportion de ménages ne disposant pas de latrine ou toilette	34,7%
		30. Proportion d'unités d'habitation précaires	ND

Annexe 5 : Contribution du SNU aux activités des Groupes thématiques de la SCR

GROUPES DE TRAVAIL INTERNES AU SNU		GROUPES THEMATIQUES SCR
		Cadrage macroéconomique et budgétaire
Emploi et activités génératrices de revenu en milieu rural	→	Développement rural
Sécurité alimentaire	→	
Education	→	Education
	→	Genre
	→	Eau
Santé VIH/Sida	→	Santé
Protection	→	
Changements climatiques et développement durable	→	Environnement
Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles	→	
	→	Transport, Energie et télécommunication
	→	Efficacité de l'aide
Gouvernance	→	Justice et Réforme Administrative
Développement participatif	→	Décentralisation et Aménagement du Territoire
		Secteur Prive
Comité Inter – agences de suivi - évaluation		Suivi Evaluation

Annexe 6 : Cartographie des communes les plus pauvres

Cette carte a été réalisée sur la base des indicateurs ci-après tirés de l'enquête EMICOV de 2006 : pauvreté monétaire, pauvreté humaine, taux brut de scolarisation, analphabétisme, mortalité maternelle, mortalité infantile, accès à l'eau potable.

